

**Conception
d'un centre
pénitentiaire
visant à
améliorer la
réinsertion**

HILAIRE Antoine
KHAZAAL Mickael
KOCH Jérémy
THULY Thomas



Remerciements

En préambule à ce dossier, nous souhaiterions adresser toute notre gratitude aux personnes nous ayant apporté leur aide et ayant contribué à l'élaboration de ce projet.

Nous tenons à remercier tout particulièrement Monsieur Maricourt, qui, en tant que superviseur de ce projet, s'est montré à l'écoute et très disponible au cours de la réalisation de celui-ci, tout en nous consacrant de son précieux temps.

Nos remerciements s'adressent également à Madame Sylvie Burckel : Gardienne de prison à Pau, qui a pris le temps de nous exposer les difficultés de son métier ainsi que les atouts et travers des institutions carcérales françaises.

Enfin, nous adressons nos plus sincères remerciements à Madame Laure MAUFRAIS, secrétaire du Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées (GENEPI), pour son accueil et sa compréhension, qui vont éventuellement nous permettre de publier notre projet.

Merci à tous et à toutes.

SOMMAIRE

A.	CONTEXTE HISTORIQUE ET MONDIAL	5
I.	<i>HISTOIRE ET EVOLUTION</i>	6
	1. <i>Un outil sociétairé de tout temps</i>	6
	2. <i>La population carcéralé fémininé</i>	8
	3. <i>La prison et l'adolescence</i>	10
II.	<i>LA PRISON DANS L'IMAGINAIRE COLLECTIF</i>	10
	1. <i>La prison vue par un philosophe français (Michel Foucault)</i>	11
	2. <i>Une critique abondante généralé</i>	11
	3. <i>Représentation de l'univers carcéral à l'écran</i>	14
III.	<i>LA PRISON A L'ETRANGER</i>	15
	1. <i>Le modèle Américain</i>	15
	2. <i>Le modèle Suisse</i>	17
	3. <i>Le modèle scandinave</i>	18
B.	UN MODELE NOVATEUR	20
I.	<i>CENTRALE PENITENTIAIRE</i>	20
II.	<i>VILLE CARCERALE</i>	21
III.	<i>ARCHITECTURE DES BATIMENTS ET ORGANISATION</i>	22
C.	PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE POUR UNE MEILLEURE REINSERTION	25
I.	<i>CENTRALE PENITENTIAIRE</i>	26
	1. <i>Mission de sécurité</i>	26
	2. <i>Bilan psychologique et suivi du détenu</i>	26
	3. <i>Liens avec l'extérieur</i>	27
	4. <i>Préparation à la vie carcéralé</i>	28
II.	<i>LE TRAVAIL DE REINSERTION, EN MILIEU CARCERAL</i>	29
	1. <i>Mission de réinsertion et de sociabilisation</i>	29
	3. <i>Sécurité interne</i>	31
	4. <i>Emploi du temps du détenu</i>	32
	5. <i>Santé physique et psychique</i>	33
III.	<i>ARCHITECTURE DE LA STRUCTURE CARCERALE (ORGANISATION DES BATIMENTS, COORDINATION DES SERVICES DE SURVEILLANCE)</i>	34
	1. <i>Enceinte</i>	34
	2. <i>Centrale Pénitentiarié</i>	36

3.	<i>Ville carcérale</i>	37
D.	BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT	39
E.	REPONSES AUX OBJECTIONS ATTENDUES	42
F.	LEXIQUE	45
G.	BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE	46
I.	<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	46
II.	<i>WEBOGRAPHIE</i>	49
H.	SOMMAIRE DES ILLUSTRATIONS	51
I.	ANNEXES	53
1.	<i>Etude épidémiologique sur la santé mentale des personnes détenues</i>	53
2.	<i>Chiffres sur le nombre de détenus en France</i>	53
3.	<i>Coût des prisons en France</i>	54
4.	<i>La récidive en France</i>	56
5.	<i>Photo de détenus en maison d'arrêt illustrant la surpopulation</i>	57
6.	<i>Les exigences des français en matière de détention</i>	57
7.	<i>Emploi du temps du détenu en centrale pénitentiaire</i>	58
8.	<i>Emploi du temps du détenu en ville carcérale</i>	59

A. CONTEXTE HISTORIQUE ET MONDIAL

En 1789, alors que le peuple français se révolte contre l'autorité qui le réprimait, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen vient définir le socle sur lequel s'appuie la législation de la détention. Elle pose ses bases et ses principes fondamentaux : « Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu, que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites, ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant, il se rend coupable par la résistance » (article n° VII). La prison



Figure 1 Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

contemporaine a bien évolué mais reste fidèle aux fonctions qui lui ont été attribué. Cela étant, on constate la diversification des moyens de détention avec différents modèles de prison adaptés aux peines requises et aux personnes détenues.

Il existe aujourd'hui 5 grands modèles de prisons en France (comptabilisation au 1^{er} janvier 2010):

- 24 centres de détention pour les détenus dont la peine est supérieure ou égale à un an et présentant des perspectives de réinsertion favorables,
- 5 maisons centrales, accueillant les détenus à longue peine dont la réinsertion semble plus délicate,
- 37 centres pénitentiaires constitués de maisons d'arrêt (peine de moins de deux ans), de centre de détention et/ou de maison centrale,
- 12 centres de semi-liberté recevant les condamnés au régime du placement extérieur sans surveillance ou de semi-liberté,

¹ <http://marielaaurineecjs.e-monsite.com/pages/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen.html>

- 6 établissements pénitentiaires pour mineurs où les détenus de moins de 20 ans purgent leurs peines.

Malgré cette diversification du modèle carcéral, en vue de son adaptation aux détenus et à leur peine, beaucoup de problèmes subsistent. En effet, la surpopulation carcérale, le manque de sécurité et la récidive témoignent tristement du manque de moyens et de l'inefficacité de ce système. La

France se heurte non seulement à des problèmes de financiers, de place mais aussi à des problèmes moraux qui freinent fortement l'évolution de cette institution. Il semble nécessaire et souhaitable de proposer une alternative ayant pour vocation la réinsertion des détenus dans



Figure 2 Photo d'une cellule de la prison des Baumettes à Marseille

la société, afin de prévenir les risques de récidives.

I. Histoire et évolution

1. Un outil sociétal de tout temps

De l'empire romain jusqu'au XVIII^{ème} siècle, la prison, contrairement à aujourd'hui,



Figure 3 Représentation d'Edmond Dantès dans un prison du XVIII^{ème} siècle

n'avait pas un rôle de réinsertion, ni de punition en tant que telle, mais avait pour objectif de faire attendre le détenu en vue de l'annonce de sa peine.

A cette époque, les prisons n'étaient pas encore reconnues comme institutions et n'étaient

² <http://www.leparisien.fr/societe/en-images-l-insalubre-prison-des-baumettes-06-12-2012-2385343.php>

³ <http://www.flickr.com/photos/48835185@N03/galleries/72157625323387409/>

donc pas prévues dans les budgets. De plus, leur existence se limitait à quelques donjons et à ce que l'on appelait « la prison pour dettes » qui avait pour but d'obliger les condamnés à payer leurs dettes.

En cas de non-paiement, celui-ci pouvait se voir attribuer une résidence d'où il ne pouvait sortir. Néanmoins, nous pouvons constater que dans certaines régions, la peine de prison en tant que répression pouvait être infligée.

A contrario, de nos jours, les prisons consistent principalement à punir mais aussi à réinsérer les personnes reconnues coupables d'un crime tout en protégeant la société de toute personne pouvant la menacer, ce qui permet également de décourager toute personne à commettre des délits.

Dates Clefs

En 1788, l'abolition de la torture a été prononcée.

En 1789, il est déclaré que nul homme ne peut être accusé, arrêté ou détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites.

A partir de 1791, l'enfermement est placé au centre du dispositif judiciaire. De plus, la prison devient un lieu de sanction et d'amendement du condamné par le biais du travail ainsi que de l'éducation.

A partir de 1791 nous pouvons distinguer deux types de prisons. Tout d'abord, les prisons départementales (pour les courtes peines), puis les maisons centrales (pour les longues peines).

A partir de 1792, la gestion du budget et de la surveillance des prisons sont assurés par le Ministère de l'Intérieur.

Le 14 août 1885, la libération conditionnelle est établie.

En 1891, le sursis simple est établi.

En 1911, l'administration pénitentiaire est incorporée au Ministère de la Justice.

A partir de 1945, la peine infligée au détenu a un but instructif et les travaux forcés sont abolis.

En 1972, les réductions de peine sont établies.

En 1975, les établissements pénitentiaires sont divisés en trois catégories, les maisons d'arrêt, maisons centrales et centres de détention.

En 1986, des secteurs de psychiatrie ont été créés pour les établissements pénitentiaires.

2. *La population carcérale féminine*

En France, il n'existe aucun régime de détention spécifique aux femmes, sachant que celles-ci représentent 3.8% des détenues. Il existe un traitement particulier si elles ont un enfant de moins de 18 mois (76% des femmes incarcérées ont un enfant).



Figure 4 Florence Cassez derrière les barreaux

En revanche, il existe certains établissements spécialement prévus pour les femmes : dans le cas contraire, les femmes et les hommes occupent des quartiers différents afin d'éviter tout rapport pouvant engendrer des tensions entre détenus. La seule particularité de ces quartiers est que le personnel est presque uniquement féminin : en effet, pour qu'un personnel masculin puisse accéder au quartier pour femmes, il lui faut une autorisation du chef d'établissement.

Dans le cas particulier où la détenue est enceinte, les modalités de prise en charge médicale sont déterminées en accord avec le Ministère de la Santé. De plus, lors de consultations médicales et d'accouchement, des mesures sont prises au niveau des escortes afin de garantir la dignité et l'intimité des détenues.

⁴ <http://www.dna.fr/justice/2013/01/24/florence-cassez-libre>

Puis, suite à l'accouchement, c'est à la mère de décider si elle garde l'enfant ou non au près d'elle. Elle n'a besoin d'aucune autorisation.

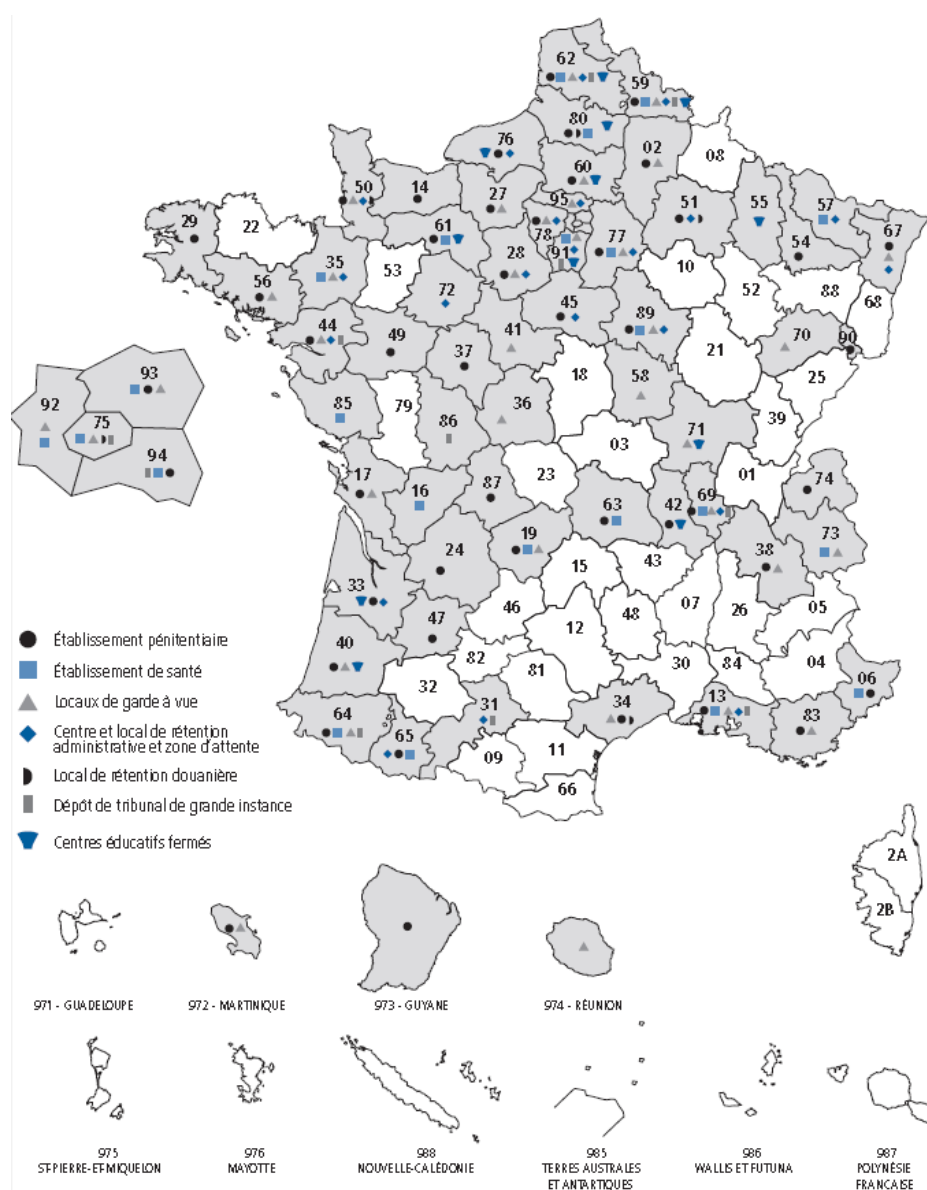


Figure 5 Carte de la répartition des prisons en France en 2013

Il est également possible pour la mère de garder son enfant au-delà de l'âge de 18 mois à condition qu'elle bénéficie de l'accord du directeur inter-régional des services pénitentiaires.

⁵ Rapport d'activité 2012 du Contrôleur général des lieux de privation de libertés

De plus, l'avis du père est pris en compte, le fait que l'enfant vive avec sa mère en prison ne modifie pas les droits du père. En cas de désaccord des parents, le père ou la mère peut s'adresser par courrier au Juge des Affaires Familiales.

3. *La prison et l'adolescence*

Il existe des établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM). Ceux-ci sont réservés à des jeunes de 13 à 18 ans. Les mineurs de 13 à 16 ans sont séparés des adultes et peuvent bénéficier d'une cellule individuelle. En revanche, les mineurs de plus de 16 ans sont susceptibles de partager des activités pendant la journée avec des adultes, sous réserve d'une surveillance. En EPM, les détenus ne vivent pas dans des cellules, mais dans des «unités de vie» comprenant des salles communes ainsi que des cellules. De plus, les détenus ont la possibilité de poursuivre leurs études ; cela est même obligatoire pour les détenus de moins de 16 ans. En effet, à partir de 16 ans, la poursuite des études n'est plus une obligation mais reste une possibilité (les détenus sont quand même fortement encouragés à les poursuivre). Enfin, des activités culturelles sont aussi proposées, comme par exemple le théâtre ou bien la danse.

II. La prison dans l'imaginaire collectif

La prison et les conditions de vie carcérales font partie des thèmes qui font débat dans le milieu politique, l'opinion est très partagée et les objectifs des dirigeants français à ce sujet peuvent diverger. Cependant l'objectif principal reste clair : « Améliorer et rendre plus efficace le système de réinsertion des détenus dans la vie civilisée ». Ainsi le système carcéral français est de plus en plus médiatisé et critiqué par les français eux-mêmes. Loin du cliché de l'opinion « tolérance zéro », les français ont une opinion critique et construite sur le sujet.

1. La prison vue par un philosophe français (Michel Foucault)

D'après Michel Foucault, la prison provoque la récidive. C'est un constat que le philosophe étaye avec des chiffres, en effet, en 1820 il y a 38% de récidivistes contre 52% aujourd'hui. De surcroît, les prisons sont de plus en plus surpeuplées, alors ce philosophe se demande s'il s'agit d'un cercle vicieux ou bien d'une incohérence ? Il y répond dans son livre « Surveiller et punir » publié en 1975. Mr Foucault étudie dans ce livre l'évolution historique de la prison et constate un grand changement dans la façon de punir les condamnés, en effet on passe de l'exécution en public à la simple privation de droits, les peines ont désormais une visée correctrice : « Le châtiment est passé d'un art des sensations insupportables à une économie des droits suspendus »

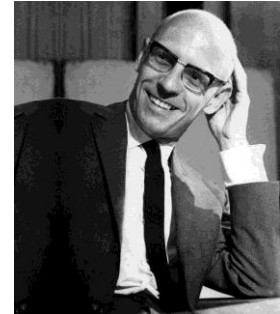


Figure 6 Michel Foucault

2. Une critique abondante générale

Le système carcéral est très critiqué non seulement par l'opinion publique mais aussi par les médias et certains dirigeants politiques. Pour cause, nombreux sont les sujets tel que les conditions de vie des détenus, la sécurité interne et globale des centres de détentions, le coût financier, la surpopulation, la réinsertion, la mixité, la sexualité, la récidive.... Mais ce qui est surprenant c'est que la plupart des français oublie le principal objectif des prisons qui est de



Figure 7 Photo d'un détenu dans sa cellule aux Baumettes à Marseille

protéger la société des individus dangereux. D'après une étude, deux tiers des personnes

⁶ <http://bibliobs.nouvelobs.com/essais/20100621.BIB5363/foucault-en-proces.html>

⁷ <http://www.europe1.fr/France/La-prison-des-Baumettes-ce-cauchemar-1338169/>

interrogées parlent d'abord des conditions matérielles déplorables des prisons, en les déclarant « très mauvaises » à 36,3% et « mauvaises » à 38,6%.

Lorsque l'on demande quelle serait leur crainte s'ils étaient mis en prison, leur réponse est claire : la violence entre les détenus. Le plus surprenant est que la privation de liberté devient un sujet secondaire tellement que les conditions de détention ont mauvaise réputation. Sur le fait d'incarcérer des mineurs, les interrogés restent directes et y sont hostiles du fait de la dangerosité des prisons. Par contre lorsque l'on parle du personnel pénitencier, l'opinion est critique et juge que la mission de réinsertion est loin d'être remplie par ce dernier. Sachant que 5,4% des interrogés, ont eu une expérience directe avec le milieu carcéral (emprisonnement, visite de proche, membre du personnel, ...), une très grande partie, soit 39,4% ont pris connaissance des conditions par le biais de reportages télévisés ou en regardant des films à la télévision.

L'isolement, la violence, et les conditions de vie des détenus prend une très grande place dans les débats faits sur le milieu carcéral. "En prison, les conditions de vie étaient déplorables et indignes" Karim MOKHTARI qui a passé 6 ans derrière les barreaux répond aux questions des journalistes :

- ***Bonjour, pouvez-vous nous dire pourquoi vous êtes allé en prison?***

Karim MOKHTARI : Oui, pour un vol à main armée ayant entraîné la mort sans intention de la donner, avec usage et menace d'une arme à feu.



Figure 8 Portrait de Karim MOKHTARI

- ***En un mot, qu'est-ce qui est le plus dur en prison?***

Karim MOKHTARI : Très difficile de ne vous dire qu'un seul mot! La solitude, la violence, l'exclusion, la discrimination, la culpabilité et l'infantilisation, et bien d'autres encore...

⁸ <http://www.20minutes.fr/societe/1081455-karim-mokhtari-aujourd'hui-subis-plus-acteur-vie>

- ***Certaines prisons ont été pointées du doigt comme les BAUMETTES pour leurs conditions insalubres. Avez-vous pu constater cela dans celle dans laquelle vous étiez incarcéré?***

Karim MOKHTARI : Absolument! Dans l'ensemble des maisons d'arrêt, les conditions étaient déplorables et indignes, cependant, j'ai eu l'occasion d'intégrer un centre de détention où les conditions étaient meilleures (cellule individuelle, accès aux douches sans restriction, propreté relative).

- ***Quelles étaient vos relations avec les gardiens? Vous ont-ils aidé dans votre projet de réinsertion?***

Karim MOKHTARI : Les surveillants, ont été à la fois mes meilleurs amis (car c'est eux qui me donnaient accès à chacune de mes Libertés) et mes pires ennemis (car ce sont aussi eux qui en m'enfermant, bridaient mes Libertés).

Les surveillants ont perdu la dimension humaine et sociale de leur fonction, au bénéfice d'une répression souvent violente, dûe entre autre à la surpopulation dans les établissements.

- ***L'objectif de la prison est à la base de faire des délinquants des gens meilleurs. La réinsertion est-elle concrètement mise en œuvre dans les prisons pour y parvenir? Par le travail? Les études?...***

Karim MOKHTARI : Oui, beaucoup de choses existent déjà, mais il reste un trop grand décalage entre l'offre de la pénitentiaire et la demande des détenus (peu de places de formations qualifiantes, travail sous payé, et sans aucun droit du travail, cela ressemble d'avantage à de l'exploitation par l'activité économique, qu'à une quelconque offre de réinsertion).

Le coût financier enduré par l'état concernant les prisons se chiffre en milliards, en effet la France compte plus de 60 000 détenus répartis sur 50 000 places en prison. Un prisonnier coûte 45 000 euros par année. Or la population carcérale est sans cesse en train d'augmenter ce qui cause un budget supérieur à 1.5 milliard d'euros que l'état doit financer. Comparé aux Etats-Unis, nous sommes très loin de ses 2 millions de détenus et de ses 40 milliards de dollars de dépenses annuelle. Voici un graphique qui résume l'évolution des chiffres en prison pour les Etats-Unis, mais ces courbes sont comparables aux chiffres français à moindre échelle bien sûr.

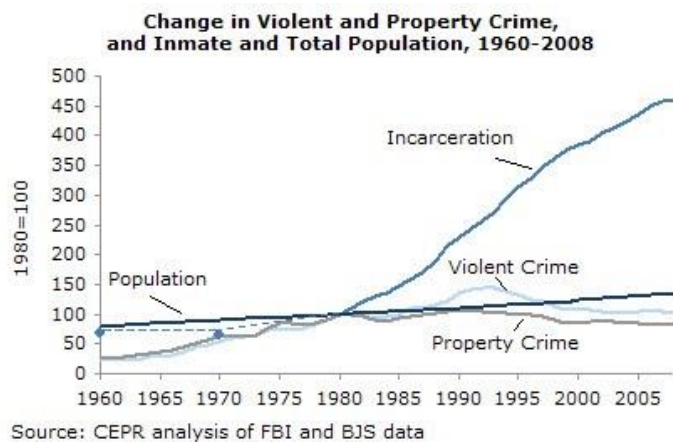


Figure 9 Evolution de la quantité de détenus et du nombre d'incarcérations entre 1960 et 2008 aux Etats Unis

3. Représentation de l'univers carcéral à l'écran

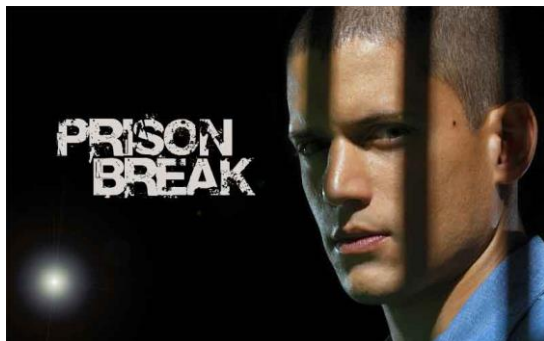


Figure 10 Affiche de la série Prison Break

qui tentent une évasion du pénitencier d'Etat de Fox River, le premier frère étant innocent, il est aidé par son frère qui le rejoint volontairement en prison après avoir minutieusement échafaudé un plan pour s'évader.

L'univers carcéral est très présent à la télévision par la diffusion de reportages, de films et de séries télévisée dont la plus connue de toutes « Prison Break ». Cette série remet en cause la peine de mort encore en vigueur aux Etats Unis. Elle raconte l'histoire de deux frères

⁹ <http://observatoiredesidees.blogspot.fr/2010/06/vider-les-prisons-pour-renflouer-les.html>

¹⁰ <http://tsov11sim.wordpress.com/2012/03/21/prison-break/>

Mais bien évidemment au-delà des séries américaines, il existe de plus en plus de documentaires qui remettent en cause les conditions dans lesquelles vivent les détenus. Un documentaire français « 9m² pour deux » réalisé par Joseph CESARINI et Jimmy GLASBERG en est un parfait exemple. Ce film est issu d'une expérience cinématographique menée en milieu carcéral à la prison des BAUMETTES de Marseille. Après plusieurs mois de sensibilisation aux techniques du cinéma et d'apprentissage du maniement de la caméra, dix hommes détenus sont devenus, tour à tour, interprètes et filmeurs de leur propre vie. Chacun d'entre eux s'est ainsi exprimé à travers des situations quotidiennes mises en scène dans un décor de cellule de 9m², reconstituée en studio à l'intérieur de la prison.



Figure 11 Affiche du film 9m² pour deux

III. La prison à l'étranger

1. Le modèle Américain

Aux états unis, le système carcéral est différent de celui présent en France : les établissements pénitentiaires sont divisés dans deux catégories. D'une part, les prisons fédérales (dirigé par le Federal Bureau of Prisons) et d'autre part, les prisons dépendantes des États fédérés.



Figure 12 Vue aérienne d'une prison supermax aux Etats Unis

Au début du XX^{ème} siècle, les Etats-Unis détenaient le taux d'incarcération le plus important du

globe, pour un total de 2 000 000 de prisonniers, se plaçant devant la Chine et la Russie. Le gouvernement américain a mis en place un système visant à passer des accords avec certaines entreprises, comme la « Correction Corporation of America », dans le but de perdre en charge l'aménagement de certaine prison.

¹¹ http://moviecovers.com/film/titre_9M2%20POUR%20DEUX.html

¹² <http://newscenter.berkeley.edu/2010/12/07/supermax/>

Début 2011, près d'1 % de la population américaine était incarcérée, ce qui représente environ 2,3 millions de personnes. Le droit pénal américain a évolué au cours des années, en particulier à partir de 1970, période pendant laquelle le crime était fortement réprimé. C'est aussi pendant ces années que le pays va être touché par un fléau alors en pleine expansion : le trafic de drogue. L'entrée en jeu de lois réprimant fortement les consommateurs, mais aussi les trafiquants de drogues, conduit à des peines plancher). Au début des années 2000, environ un quart des détenus était incarcéré pour trafic de drogue ; en 2009, c'est plus de la moitié des détenus qui est incarcérée pour les mêmes raisons.

Le principe des peines plancher vise à déterminer un seuil à partir duquel toutes les peines sont équivalentes : par exemple une personne possédant 5 grammes de crack était condamnée à la même peine qu'une personne en détenant 500 grammes.

Aux états unis, on recense une forte proportion de détenus d'origine africaine et



Figure 13 Photo de l'intérieur d'une prison Américaine

hispaniques (respectivement 50% et 25%). Dans les prisons fédérales, environ un quart des détenus n'a pas la nationalité américaine. On comptait plus de 90 % d'hommes et seulement 6,5 % de femmes. Concernant les mineurs, on peut affirmer que le nombre d'incarcérations a diminué depuis 1999 en établissement surveillé.

C'est aussi aux Etats-Unis que l'on observe le plus grand nombre de condamnations à perpétuité, pour des faits commis alors qu'ils étaient âgés de moins de 18 ou 21 ans suivant l'état. Il s'agit de faits qui sont de moindre importance devant le meurtre. Sur l'ensemble des États-Unis, en moyenne 2,6 % des prisonniers sont en cellule disciplinaire. Une cellule disciplinaire vise à punir un prisonnier, elle est plus petite et n'inclut que le nécessaire. Le détenu y passe un certain temps, après lequel il retrouve sa vie carcérale.

¹³ http://mondeendetentions.blog.lemonde.fr/2012/08/26/roy-pippin-dans-le-couloir-de-la-mort-des-prisons-texanes/texas_convicts/

Environ 50 % des suicides se produisent dans ces sections. Il peut aussi arriver que les prisonniers soient contraints de rester enfermés dans leur cellule 24h/24 sans aucun bien personnel.

2. Le modèle Suisse

La Suisse possède aujourd'hui 115 bâtiments destinés au milieu carcéral, c'est à dire à l'exécution des peines et toute autre mesure. On en distingue deux types : les établissements fermés et les établissements ouverts.



Figure 14 Photo de la prison Suisse ouverte de Hindelbank

Les détenus sont placés en établissement ouverts lorsque l'on juge qu'il n'y a pas à craindre que le détenu s'évade ou récidive. Afin de garantir ces principes, de simples mesures sont utilisées dans le but de dissuader les prisonniers.

Concernant les établissements fermés, ils accueillent des détenus pour lesquels on suppose qu'un danger de fuite et une récidive soit possibles. Le quotidien en prison doit donc être un lieu permettant de d'apprendre ou de réapprendre à avoir un comportement social, dans le but d'une bonne réinsertion.

Il a été prouvé que le travail a un rôle majeur et permet de favoriser l'intégration sociale : c'est pour cela que les travaux d'intérêts généraux et le travail, constituent en Suisse les fondations et la base de l'exécution des peines. La législation veut que le détenu soit astreint au travail. Pour faciliter le succès de cette méthode, le travail doit correspondre au plus près aux intérêts et aptitudes du prisonnier. La proportion de prisonniers dans les prisons est de 94.2 % pour les hommes et 5.8 % pour les femmes.

¹⁴ http://www.letemps.ch/Page/Uuid/30927cd2-1dcb-11e0-9b3c-f9d292001f51/Exc%C3%A8s_s%C3%A9curitaires_dans_des_prisons_suisse

C'est pourquoi il est mis à disposition, dans les établissements accueillant des détenus de longue peine, des installations modernes permettant un apprentissage et une formation professionnelle : ces installations sont sous forme d'ateliers qui peuvent aussi profiter à la maintenance du bâtiment. On trouve également des exploitations agricoles et horticoles.

3. Le modèle scandinave

Le modèle scandinave est bien loin du modèle français : beaucoup moins rude, il serait difficile de croire que Anders BREIVIK, ce Norvégien de 33 ans, qui a tué 77 personnes, dont la majorité étaient des mineurs, résiderait dans la prison de Halden, que l'on appelle aussi : « prison la plus humaine du monde » : paradoxalement, BREIVIK s'en sortirait donc beaucoup mieux que ce que l'on aurait pu penser : en effet, cette prison dispose de nombreux équipements high-tech, qui sont à la disposition des prisonniers : les détenus peuvent se promener librement dans la prison. Ils ne sont pas enfermés dans leur cellule, logent dans des pavillons, en moyenne avec cinq prisonniers. Les détenus déjeunent dans des cuisines dernier cri, regardent la télé sur des écrans plats, font du sport comme bon leur semble, dans un gymnase entièrement neuf, etc. Lorsqu'ils cherchent plus de solitude ou de calme, ils se rendent alors à la bibliothèque, qui ressemble grandement à une Bibliothèque Universitaire. Difficile de croire qu'un environnement carcéral puisse être aussi agréable !

La Norvège a cette vocation de réhabilitation plutôt que de sanction, contrairement à la mentalité française. En effet, alors que de nombreux pays privilégient la vengeance, la Norvège a vraiment pour but la réinsertion des prisonniers et cela marche ! Le pays connaît le taux de récidive le moins élevé du globe, ainsi qu'un nombre d'évasions inégalé. L'objectif est de traiter les prisonniers comme des personnes normales, malgré les délits commis.

La prison est donc un moyen et un outil indispensable pour la société mais elle reste controversée dans son application. Les problèmes de fonctionnement, la surpopulation, le manque de sécurité sont des points récurrents qui entachent un système qui se veut de réinsertion. Comme vue précédemment, la prison a évolué et s'est progressivement

humanisée pour transformer un lieu de non-droit en un espace restrictif où la liberté de déplacement et d'existence est contrôlée.

Le modèle carcéral diffère suivant les nations. En effet, même dans l'union Européenne, la Suisse préfère un modèle ouvert avec de courtes peines alors que la France est plus adepte des peines moyennes et accompagne moins les détenus après la sortie. Aussi, aux Etats Unis, c'est un modèle répressif qui a été choisi avec de lourdes peines. Ce choix de politique carcérale a vu le nombre de détenus augmenter de manière vertigineuse ce qui peut en relativiser l'impact positif.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous avons été amené à concevoir un nouveau modèle afin de chercher une solution à chacun des problèmes et d'y apporter une réponse.



Figure 15 Photo d'une cellule de la prison d'Ila en Norvège

¹⁵ <http://www.lefigaro.fr/international/2012/08/23/01003-20120823ARTFIG00422-ila-la-prison-o-breivik-risque-de-finir-sa-vie.php>

B. UN MODELE NOVATEUR

La surpopulation des prisons en France est aujourd'hui un des problèmes majeurs concernant ce sujet. De plus s'en accompagne un taux de récidive très élevé qui est de 52% aujourd'hui et qui ne cesse d'augmenter. Afin de trouver une solution à cette situation critique, nous proposons un nouveau modèle de centrale pénitentiaire visant à améliorer la réinsertion du détenu. En effet, ce nouveau modèle permettra de mieux réinsérer les prisonniers dans une vie sociale pour ensuite diminuer le taux de récidive, ce qui pourra résoudre les deux problèmes conjointement. Nous essayerons dans notre étude de prendre en compte le maximum de facteurs permettant de mener à bien cette réinsertion du détenu, le type de prison (son aménagement, son architecture...), le type de détenus etc. Nous prévoyons pour mettre en exécution ce plan, un processus en deux étapes principales, dans un premier temps nous commencerons par une vision carcérale pure et simple qui consiste à faire comprendre aux détenus la gravité de leurs actes (la liberté est limitée au maximum). Cette étape durera un quart de la durée totale de sa peine. Ensuite, la deuxième partie prépare la réinsertion du détenu avec la mise en place d'un travail rémunéré pour chaque individu visant à faciliter la reprise d'une vie « normale » et un programme plus reposant pour les détenus.

I. Centrale Pénitentiaire

L'objectif de notre modèle est de réinsérer au mieux les détenus. Cependant, la part de sanction qui est contenue dans un verdict de jugement n'est pas négligée. Le premier quart de la prison se concentre sur l'analyse du détenu et sur sa punition. En effet, les conditions de détention sont identiques à celles connues aujourd'hui. Les détenus sont seuls dans de petites cellules avec de nombreuses activités dans la journée. Une grande cour de 300m², équipée en matériel de foot et de basket, leur permet de s'occuper pendant les heures de promenade. La sécurité n'est cependant pas négligée, chaque détenu est accompagné durant ses déplacements, est fouillé avant de regagner sa cellule durant chaque déplacement. Les cours où se déroulent les promenades sont surveillées de manière

permanente par les vigies et par des surveillants à pied lorsque des détenus se promènent dans la cour.

Le suivi psychologique est une partie très importante du modèle. Elle permet de dépister les détenus qui n'arrivent pas à s'intégrer où qui n'envisagent plus de partir en ville carcérale. Ils sont alors réorientés vers une prison classique. Pour les autres, les entretiens avec le psychologue permettent d'estimer l'évolution du détenu dans la purgation de sa peine. Le détenu voit le psychologue environ 2 fois par semaine et des tests psychologiques aident à mieux le cerner. Afin d'estimer au mieux s'il sera apte à aller en ville carcérale, l'équipe pénitentiaire ayant en charge le détenu effectue régulièrement des réunions pour mettre à jour son dossier.

Le moral du détenu compte beaucoup dans le bon déroulement de sa peine. C'est dans cette optique que nous avons autorisé les visites. Elles sont possibles au parloir dans des heures prédéfinies. Le détenu peut aussi envoyer des lettres et passer des appels téléphoniques.

Enfin, le détenu est préparé à la ville carcérale lors de réunions avec l'équipe carcérale et en abordant le sujet avec son psychologue. Il reçoit aussi de la documentation sur le nouveau mode de vie qui l'attend et les différentes conditions de détentions.

II. Ville Carcérale

Afin d'améliorer la réinsertion des détenus dans la société, nous avons décidé de créer un nouveau concept visant à habituer le détenu à la vie en société au sein de la prison. En effet, chaque détenu devra passer le premier quart de sa peine dans une centrale pénitentiaire comme nous la connaissons aujourd'hui, puis les détenus auront la possibilité de rejoindre la ville carcérale après avoir passé des tests psychologiques. Dans le cas où le détenu échouerait aux tests ou s'il refusait de rejoindre la ville carcérale, une deuxième proposition lui serait faite un peu plus tard.

Lorsque le détenu intègre cette société, il se voit attribuer un emploi afin de le responsabiliser ainsi que de le sociabiliser. Si un détenu parvient à se démarquer, celui-ci

aura la possibilité d'évoluer et donc d'acquérir certaines responsabilités. A leur arrivée, les détenus reçoivent également un emploi du temps détaillé dans lequel sont indiqués leurs horaires de travail, les heures durant lesquelles ils peuvent participer à des activités ainsi que l'heure des repas.

Dans cette partie de la peine, tout manquement aux règles sera sévèrement puni afin d'éviter tout abus de liberté. De plus, afin d'éviter des débordements, un système de sécurité moderne composé de caméras ainsi que de portiques de sécurité sera mis en place. Cela permettra d'éviter l'intrusion de certains objets au sein de la prison ainsi que de surveiller le comportement de chaque détenu.

A nouveau pour des raisons de sécurité, l'état psychologique des détenus sera surveillé, soit par le biais d'un suivi régulier, soit par des tests mensuels en cas de refus du suivi. En cas de problème psychologique important, le détenu pourra être renvoyé dans la prison dans laquelle il a passé la première partie de sa peine. Enfin, l'entretien des conditions physiques des détenus est un point important dans la ville carcérale. Il pourra effectuer des activités sportives le soir et le week-end.

III. Architecture des bâtiments et organisation

L'architecture d'une centrale pénitentiaire constitue le socle de l'édifice carcéral. Elle définit en effet l'organisation du complexe, sur laquelle s'appuiera le bon déroulement des peines. Notre établissement n'accueillera que des détenus à longue peine, uniquement de sexe masculin. Deux zones bien distinctes seront présentes sur place : tout d'abord, une zone de centrale pénitentiaire, où les prisonniers purgeront la première partie de leur peine ; puis la zone de ville carcérale, où les détenus auront plus de liberté et seront pris en main afin de recevoir une formation professionnelle.

Le complexe est protégé par une enceinte protectrice, constituée essentiellement de grillage et de fil barbelé. Le tout s'étend sur environ 8 hectares. Des tours de guets sont disposées le long du grillage, afin de maintenir un contrôle visuel permanent sur les détenus. La nuit, des moyens électroniques viennent renforcer le dispositif de sécurité. Par rapport aux bâtiments, la centrale pénitentiaire est un bâtiment qui accueille 100 détenus. Répartis sur 4 étages, les détenus sont confinés dans une cellule d'une surface de 10 m². De plus, un

lieu de promenade est mis à disposition, une zone dans laquelle les détenus peuvent pratiquer des activités sportives.

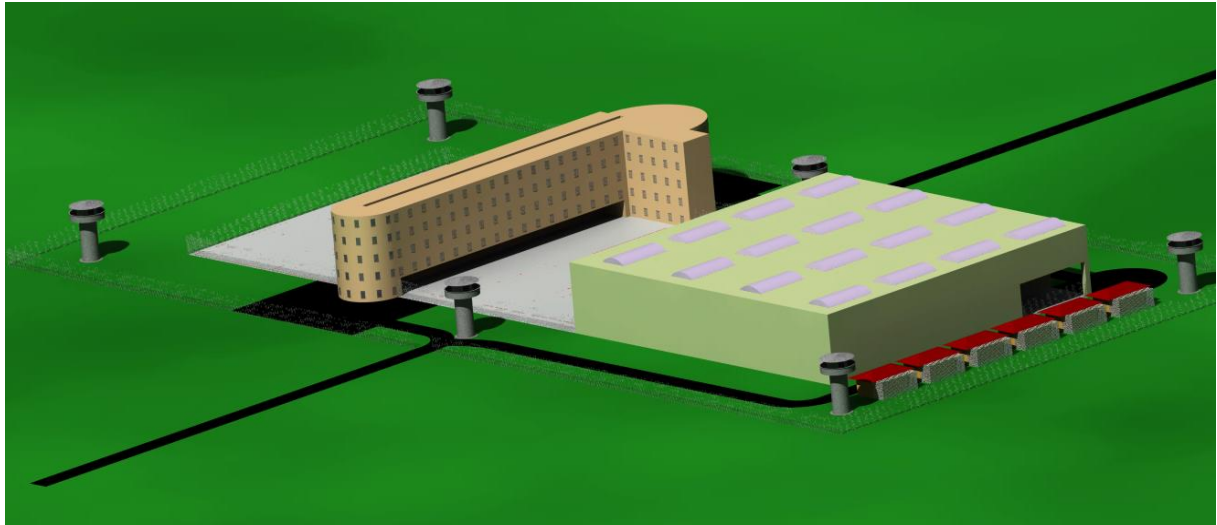


Figure 16 Image 3D de la Prison

Quant à la ville carcérale, elle représente la deuxième partie de la peine. C'est une période à vocation de réinsertion, et tout est mis en œuvre pour favoriser cette réinsertion sociale et professionnel. Le bâtiment n'est pas raccordé à la centrale pénitentiaire, les prisonniers de la ville carcérale n'ont donc aucun contact avec ceux de la centrale pénitentiaire. Concernant l'architecture du bâtiment, il est en forme de L sur 4 étages et accueille aussi 100 prisonniers. Les cellules sont un peu plus spacieuses qu'en centrale pénitentiaire, pour un total de 12 m². La grande différence concerne la présence d'une usine. Elle permettra aux détenus de recevoir une formation professionnelle d'avenir dans les domaines tels que l'imprimerie, le cartonnage, la menuiserie, la peinture, la boulangerie, la sellerie, la maçonnerie, grâce à la présence d'ateliers. Une cour est à disposition des prisonniers, et nous avons jugé qu'il n'était pas nécessaire d'augmenter ses dimensions étant donné que les détenus passent la majorité de leur temps à l'usine en semaine.

Pour mettre en place un tel plan, il est nécessaire que tout soit coordonné de manière à assurer une efficacité maximale. L'architecture des prisons doit suivre l'optique du projet. Le plan regroupe donc sécurité, réinsertion et locaux adaptés à la mission de

¹⁶ Image créé à l'aide du logiciel 3D CATIA

réinsertion. En effet, un certain coût financier est à prévoir pour un tel plan or cela est nécessaire pour une diminution de la récidive, les chiffres évoluent dans le mauvais sens en France depuis 1820, il est temps de changer cela. Le plan proposé ici vise tout d'abord à punir les détenus pour leurs actes criminels puis à leur redonner le goût d'entreprendre au sein d'une vie sociale après avoir suivi une rééducation.

C. PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE POUR UNE MEILLEURE REINSERTION

Notre objectif est clair, l'amélioration d'un modèle carcéral beaucoup trop critiqué, et plus spécialement le développement d'une meilleure réinsertion des détenus dans la vie sociale. La mission de réinsertion est un sujet très sensible et son étude nécessite la prise en compte de nombreux facteurs plus généraux tels que la mission de sécurité, le type de prison (son aménagement, son architecture...), le type de détenus, ainsi que la diminution de la surpopulation carcérale car en effet on cherche aussi à diminuer la récidive par la réinsertion. Chaque point est crucial et leur coordination est nécessaire.

Pour pouvoir mettre en œuvre notre plan de réinsertion, nous envisageons un mode d'exécution en trois étapes. Nous commencerons dans un premier temps par une vision carcérale pure et simple qui consiste à faire comprendre aux détenus la gravité de leurs actes. Cette étape leur sera la plus dure dans le sens où la liberté est limitée au maximum, dans le cadre de la Loi bien entendue. Nous pensons que cette étape doit durer un quart de la durée de sa peine, et pour ainsi dire, le pire des quatre. Dans cette étape, les points qui priment sont : la sécurité, le suivi psychologique des détenus, la limitation maximale avec l'extérieur et pour finir une préparation à la suite de la vie carcérale. Effectivement, la deuxième partie du plan vise à entamer la mission de réinsertion avec au programme plus de sociabilisation tout en maintenant une sécurité interne c'est-à-dire relationnelle entre les détenus. De plus, le suivi psychologique est poursuivi avec moins d'intensité et la mise en place d'un travail rémunéré pour chaque individu facilite la reprise d'une vie « normale », ainsi, une occupation leur est donnée ayant pour objectif de les distraire. Dans la même optique, nous veillerons à nourrir la motivation des prisonniers au travail en leur accordant une rémunération plus élevée par exemple.

Par ailleurs, il va de soi que l'architecture des prisons suit l'optique de ce processus de réinsertion, dans le sens où dans la première étape nous aurons une prison qui suit le modèle de centrale pénitentiaire. Au contraire, aux deuxièmes et troisièmes étapes, nous suivrons le modèle de ville carcérale, plus libre. Dans les différentes parties étudiées, nous verrons comment nous pourrions mettre en exécution ce plan.

1. Centrale pénitentiaire

1. Mission de sécurité

Même si notre modèle carcéral se veut novateur, il n'en garde pas moins ses fonctions initiales qui sont notamment la sécurité. Dans un premier temps, le but des prisons est de mettre à l'écart de la Société des individus pouvant compromettre la sécurité, ensuite seulement de chercher à comprendre afin de les réinsérer au mieux. C'est donc dans ce but précis que nous avons décidé de laisser le premier quart de la peine en détention classique avec néanmoins un bon suivi psychologique. Cette partie de la peine s'effectuera dans une prison classique accolée à la ville carcérale. L'emploi du temps correspond aussi à celui d'une prison classique. Les détenus sont réveillés à 7h30 et appelés dans la foulée, ils prennent leur petit déjeuner en cellule, peuvent accéder aux douches quotidiennement entre 8h et 9h. Plusieurs activités sont ensuite organisées, comme par exemple le sport, ou d'autres ateliers animés par des intervenants externes. Le repas est servi à 12h en cellule après le retour des détenus vers 11h30. L'après-midi, est aussi rempli par des activités commençant à 14h ce qui laisse au détenu la possibilité de faire une sieste. Les personnes n'effectuant pas d'activités peuvent sortir en promenade de 14h à 16h. L'espace promenade est ensuite réservé aux personnes ayant effectué des activités. Pour ceux rentrés à 16h, l'accès aux douches leur est ré-ouvert.

Durant chaque déplacement (sauf pour la promenade), les détenus sont accompagnés par des surveillants. Ils sont fouillés avant de regagner leur cellules afin d'éviter l'insertion d'objets dangereux dans l'enceinte carcérale. L'espace de promenade est entouré de deux rangées de haut grillage espacées d'environ 200 mètres pour éviter le jet d'objets à l'intérieur des promenades.

2. Bilan psychologique et suivi du détenu

Le détenu est suivi psychologiquement durant son séjour en centrale pénitentiaire. Cependant, comme le détenu ne peut être obligé par l'administration pénitentiaire à accepter le suivi psychologique, ce dernier peut être effectué, en réalité, de deux manières différentes. En effet, dans le cas où le détenu l'accepte il bénéficie d'un accompagnement

durant tout le premier quart de sa peine. Cet accompagnement consiste en la réunion de tous les détenus ayant accepté et par un entretien personnel une fois par semaine. Le détenu voit donc le psychologue 2 fois par semaine. Dans le cas où le détenu a refusé le suivi psychologique, il devra réaliser un test psychologique et s'entretenir avec le psychologue à son arrivée à la centrale pénitentiaire, au milieu de son séjour en détention classique et avant son insertion dans la vie carcérale.

Aussi, l'équipe pénitentiaire se réunit une fois par mois pour discuter et anticiper l'évolution du détenu avec ce dernier. Enfin, avant de décider si le détenu est recevable en ville carcérale et afin de ne pas mettre en danger ceux déjà présents, l'équipe carcérale et le psychologue se réunissent et délibèrent.

3. Liens avec l'extérieur

Même si le premier quart de la peine reste de la détention classique, le lien avec l'extérieur est maintenu sous forme de visites, d'appels téléphoniques et de rédaction de lettres. En effet, ils sont essentiels au bon comportement du détenu et au maintien d'un bon moral. Il est prouvé que le moral du prisonnier impacte directement l'ambiance de la prison.

Cependant, tout lien externe reste contrôlé et chaque lettre sera vérifiée dans le but d'éviter l'organisation d'évasion ou d'acte criminel. De la même manière, les appels téléphoniques seront surveillés grâce à des écoutes aléatoires. Pour les visites, le détenu à droit à une visite par semaine et est fouillé



Figure 17 Photo d'un parloir de la prison Druelle

avant et après chaque visite. Pour éviter la déshumanisation lors de fouille à nue, des systèmes de scan identique à ceux se trouvant dans les aéroports permettent de créer une image 3D du détenu et de l'intérieur de son corps. Les personnes venant rendre visite au détenu sont aussi fouillées à l'aide de ses portiques de sécurité puissant pour éviter

¹⁷ <http://midi-pyrenees.france3.fr/2013/05/16/grand-rodez-la-future-prison-druelle-comme-vous-ne-l-avez-jamais-vu-252777.html>

l'introduction dans l'enceinte de la prisons d'objets dangereux ou interdits (arme, téléphone portable...).

Le grand nombre de surveillants, environ un pour quatre prisonniers, permet de garder une certaine proximité entre les détenus et les surveillants. Cette proximité participe au bon moral des détenus et permet à la prison de rester un lieu de privation de liberté modérée qui ne supprime pas la liberté de parole. Actuellement, beaucoup de prisons sont non-seulement des lieux de privation de liberté, mais aussi des lieux où la liberté de s'exprimer n'est pas respectée. Un détenu qui n'a pas la liberté d'expression va progressivement se retourner sur lui-même et ainsi empêcher les impacts positifs de sa future vie carcérale qui passe notamment par l'ouverture et la discussion.

4. Préparation à la vie carcérale

Les détenus de la centrale pénitentiaire sont préparés à la vie carcérale. Le but ultime de ce type de prison est, à la sortie, une bonne réinsertion. Les détenus ne sont donc pas envoyés d'un modèle à l'autre sans être soutenus. Toute l'équipe pénitentiaire (les surveillants, les animateurs, les psychologues...) participe à la réunion de pré-transfert du détenu. Cette réunion vient poser un premier avis sur le passage d'un détenu de la détention classique à la ville carcérale. Le but de cet entretien est d'essayer déterminer et d'anticiper la réaction du détenu lors de son transfert. Cette réunion de pré-transfert a lieu vers le milieu du séjour en centrale pénitentiaire, c'est-à-dire quand le détenu a effectué 1/8^{ème} de sa peine.

C'est aussi à ce moment-là, que, si le détenu à accepté le suivi psychologique, le psychologue aborde le sujet de la ville carcérale et en discute généreusement avec lui. Ceci rassure le détenu et lui permet d'anticiper lui-même ce changement de vie. Le psychologue est aussi là pour faire prendre conscience au détenu que c'est une chance que lui offre la société de se réinsérer et en quelque sorte de simplifier sa peine en bénéficiant d'une formation professionnelle.

Deux à trois semaines avant leurs transferts, tous les prisonniers participent à des rencontres avec des personnes de la ville carcérale afin de discuter de manière ouverte avec d'autres prisonniers. La présence d'un psychologue permet la gestion du débat et du temps de parole.

II. Le travail de réinsertion, en milieu carcéral

1. Mission de réinsertion et de sociabilisation

La réinsertion ou même parfois l'insertion du détenu dans la société constitue la base de notre modèle. En effet, au cours de plusieurs siècles de répression carcérale, nous avons pu constater l'inefficacité de ce modèle avec par exemple en France un taux d'environ 50% de récidive. C'est pourquoi nous souhaitons instaurer le concept de « ville carcérale » consistant à créer une « mini société » qui préparerait le détenu à la nouvelle vie qui l'attend.

Chaque détenu a la possibilité de rejoindre cette ville après avoir purgé un quart de sa peine dans une prison classique. Dans le cas où le détenu accepte de rejoindre la ville carcérale, celui-ci sera soumis à un test psychologique afin de vérifier s'il est bien apte à rejoindre une vie en société. Dans le cas où le détenu refuserait l'accès à la ville carcérale ou bien s'il ne serait pas apte psychologiquement, celui-ci pourrait refaire une demande après avoir effectué le tiers de sa peine. Une fois la ville carcérale intégrée, chaque détenu se verra remettre un emploi du temps après qu'on lui ait assigné un métier.

Au cours de cette partie de la peine tout manquement aux règles serait sévèrement sanctionné, en effet le bon fonctionnement de cette société est primordiale pour la réinsertion, c'est pourquoi aucun écart ne pourra être toléré et sera suivi d'une exclusion définitive de la ville carcérale.

2. Unités de vie familiales

L'objectif consiste à préserver et maintenir les liens entre les détenus et leurs proches. Les plus concernés sont les détenus condamnés à de longues peines, n'ayant donc pas de permission de sortie : ils peuvent ainsi voir leur famille de manière intime. Cela permet donc de mieux préparer leur réinsertion. Les visites auront lieu une



Figure 18 Photo du salon d'un Unité de Vie Familiale

fois tous les trois mois dans un premier temps : les retrouvailles durent six heures, puis si tout se passe bien, elles passeront à vingt-quatre, puis quarante-huit heures, pour au final s'étaler sur trois jours. Les Unités de Vie Familiale s'apparentent à de petits appartements (32 m²), qui donnent sur un carré de pelouse synthétique (20 m²), entouré d'un grillage métallique. On trouve une petite table couverte d'une nappe, ce qui permet aux détenus de manger à l'air libre lors de beau temps. L'intérieur est quant à lui spacieux et très moderne : meubles style Ikea, canapé, télé, cuisine, frigidaire, fauteuil, bouquet de fleur... Pour garantir un maximum de sécurité, un interphone est présent dans chaque pièce. Les détenus peuvent profiter de ces instants sans bruit d'écrous, de gardiens les rappelant à l'ordre. Du silence. Les détenus sont apaisés.

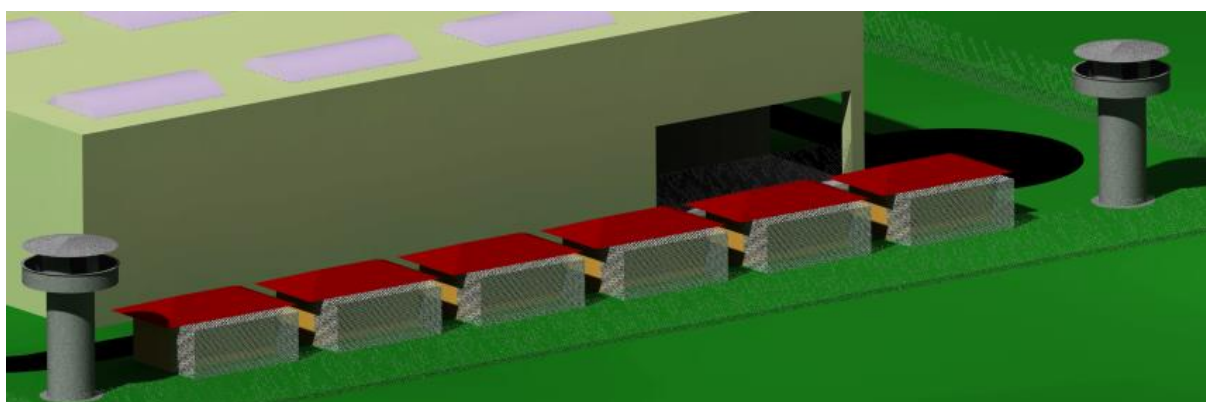


Figure 19 Image 3D des Unités de Vie Familiale

¹⁸ <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/la-vie-en-detention-10039/le-maintien-des-liens-familiaux-12006.html>

¹⁹ Image créé à l'aide du logiciel 3D CATIA

Néanmoins, les conditions d'accès à l'Unité de Vie Familiale ne sont pas aisées. Une fois par mois surveillants, psychologues, assistantes sociales et le directeur Adjoint sont réunis. Ils décident alors ou non si les détenus sont aptes à recevoir des visites en UVF : en cas de désaccord, c'est au Directeur Adjoint de trancher. Le prisonnier doit quant à lui rédiger une lettre de motivation afin que le personnel soit en mesure de juger sa motivation. De plus, on accorde une grande attention à sa vie passée : son dossier pénal, comportement en détention, stabilité financière et sociale en dehors de la prison, hygiène. Des conditions sont aussi imposées aux visiteurs : ils doivent être en connaissance des faits commis par les détenus. En effet, il est nécessaire d'avoir la version du détenu et celle du visiteur afin de garantir le bon déroulement de la visite. Parfois, les actes commis ou encore la violence de la relation passée peuvent contraindre un visiteur à ne pas vouloir venir voir le détenu, malgré une version moins rebutante du détenu. Nous faisons donc en sorte que chaque personne vienne en liberté.

3. Sécurité interne

Comme nous l'avons expliqué précédemment, la sécurité au sein de la ville carcérale est principalement basée sur la crainte du détenu, de se voir expulsé et donc contraint à retourner dans la prison où il avait passé le premier quart de sa peine.



Figure 20 Portique de sécurité à image "scanner", Body scanner

²⁰ <http://www.rfi.fr/contenu/20100217-scanners-corporels-aeroports-une-necessite>

Afin de surveiller le comportement de chaque détenu un système de vidéo surveillance sera mis en place. De plus, les détenus seront encadrés par des surveillants (1 surveillant pour 4 détenus). En cas de débordement ou situation de sous-effectif, le système de sécurité de la ville carcérale se verra soutenu par le personnel de sécurité de la prison classique.

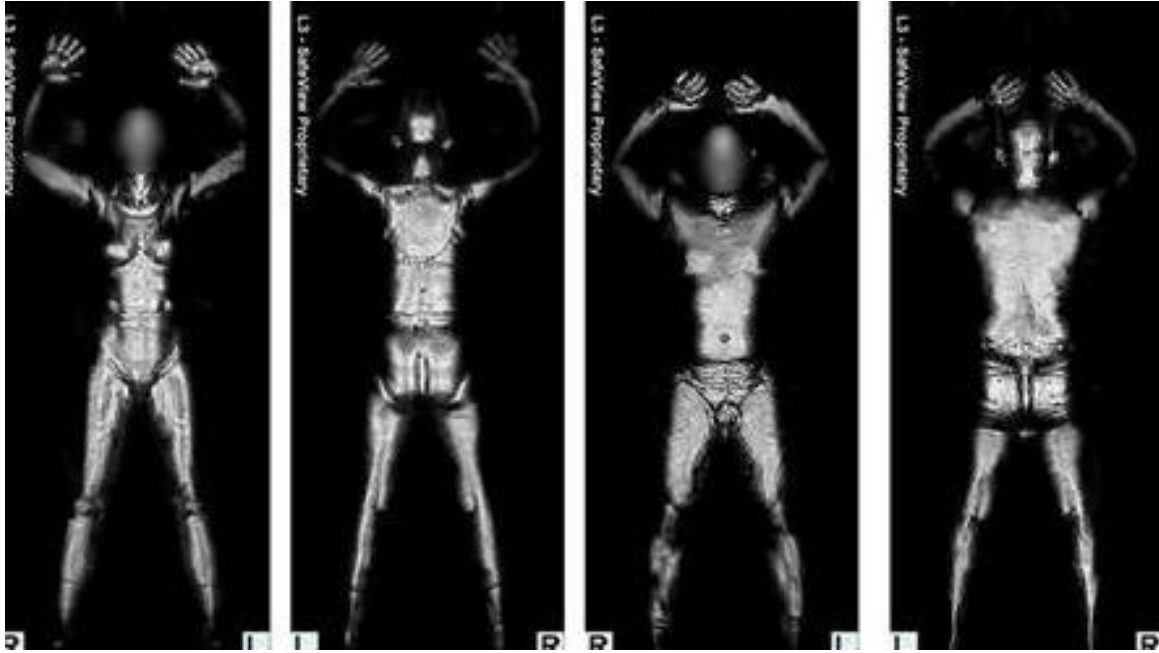


Figure 21 Image d'un Homme scanné par le body Scanner

Dans le but d'empêcher l'intrusion d'explosif ou de tout type d'objet qui ne devrait pas se trouver dans l'enceinte du bâtiment, nous installerons un grillage d'environ 10 mètres de haut avec barbelé à 200m de seconde grille entourant la prison. Ainsi, il sera impossible pour toute personne extérieure de lancer des objets dans la cour de la prison. De plus, six vigies sont réparties tout autour de la prison. Ce système des portiques de sécurité, permettant de voir tout ce que le détenu a sur lui, sera installé à l'entrée de chaque bâtiment et parloir.

4. *Emploi du temps du détenu*

La journée commence à 7h00 avec l'appel permettant de vérifier la présence de tous les prisonniers. Celui-ci est suivi par la distribution des médicaments (selon les besoins) à 7h30, puis du petit déjeuner dans des cantines de 7h45 à 8h15. Les détenus ont accès aux

²¹ <http://hiphopwired.com/2010/11/22/tsa-implements-full-body-scanner-flicks-22222/>

douches de 8h15 à 8h45, après quoi ils vont travailler jusqu'à 12h00. Ensuite ils peuvent aller déjeuner dans des cantines de 12h00 à 13h30, puis se promener dans la ville carcérale (sauf accès aux usines) ainsi participer à différentes activités jusqu'à 15h00. Après cette pause, chaque détenu rejoint son poste de travail jusqu'à 19h00 puis ils vont tous dîner dans les cantines jusqu'à 20h00 suite à quoi ils rejoindront leur chambre respective.

Cas particulier : chaque jour, plusieurs détenus sont désignés pour le service à la cantine ; ceux-ci pourront donc quitter le travail 30mn avant les horaires normaux afin de manger puis d'assurer le service.

5. Santé physique et psychique

Au cours de leur détention, chaque détenu se verra proposer un suivi psychologique. Si celui-ci refuse, chaque mois il devra passer un test psychologique afin de vérifier si la vie en société lui convient. Dans le cas contraire, la personne concernée devra choisir entre retourner dans la prison où il a passé le premier quart de sa détention, ou accepter un suivi psychologique. Dans le cas où le suivi psychologique ne permettrait toujours pas au détenu de s'adapter à sa nouvelle vie, celui-ci serait renvoyé dans la première prison.



Figure 22 Détenu jouant au foot

La majorité des détenus en prison souffre de troubles psychologiques. De nombreux de détenus arrivent en prison à un niveau de souffrance psychique élevé. Des études montrent qu'environ 40% des détenus souffrent de dépression, 33% d'anxiété généralisée ... C'est pour cela que nous accordons une grande importance aux bienfaits de la pratique sportive sur la santé psychologique et physique des détenus. Afin d'entretenir les conditions physiques des détenus, des activités physiques comme le football, mais aussi le basket, ainsi que l'utilisation de divers appareils d'entretien physique sont à la disposition des détenus. En effet, l'expérience montre que le sport permet de développer les liens entre les détenus et

²² [http://www.ouestprovence.fr/index.php?id=825&no_cache=1&tx_ttnews\[tt_news\]=3651](http://www.ouestprovence.fr/index.php?id=825&no_cache=1&tx_ttnews[tt_news]=3651)

donc de les sociabiliser. De plus, des animateurs sont mis à leur disposition afin de faire varier leurs activités.

III. Architecture de la structure carcérale (organisation des bâtiments, coordination des services de surveillance)

L'architecture et l'organisation d'une prison est un élément extrêmement important : Cela permet en effet de garantir le bon déroulement des peines, c'est-à-dire l'entretien physique et moral des détenus, mais aussi leur sécurité. C'est dans cette optique que nous adapterons donc notre établissement carcéral. Cet établissement sera divisé en deux zones : une zone de centrale pénitentiaire et une zone de ville carcérale : la première constitue le premier quart de la peine, où les prisonniers seront « limités », la deuxième permettra de préparer les détenus à une probable réinsertion.

1. Enceinte

La centrale pénitentiaire est organisée de la façon suivante :
Tout d'abord, l'enceinte protectrice : la sécurité est essentiellement caractérisée par cette enceinte ; dans notre établissement, elle est constituée d'un premier grillage de 5 mètres de haut, sur lequel a été placé des fils barbelés Concertinats : ce sont des barbelés en forme de spire qui sont liés entre eux par du fil de fer. Après ce premier grillage, à une distance de 200m, on trouve une nouvelle rangée de fils barbelés Concertinats, mais cette fois-ci au sol, suivie d'un deuxième grillage recouvert lui aussi de barbelés. L'enceinte s'étend de façon rectangulaire, sur environ 100 mètres de large et 200 mètres de long, des tours de guets sont disposées sur chaque angle de l'enceinte. De plus, nous avons jugé utile de rajouter une tour de guet au milieu de chaque grand côté de l'enceinte, de façon à avoir un contrôle visuel optimum. Des moyens électroniques renforceront la sécurité des gardiens et des détenus, en particulier la nuit.



Figure 23 Photo d'un barbelé Concertinats

²³ http://www.sems.tn/index.php?mayor=cat&id_cat=67&id_produit=117

Un autre aspect de la sécurité est celle du personnel en cas d'émeute ou d'invasion. Il est souhaitable que l'accès à la sortie depuis les zones du personnel se fasse sans avoir à traverser les zones où se trouvent des détenus.

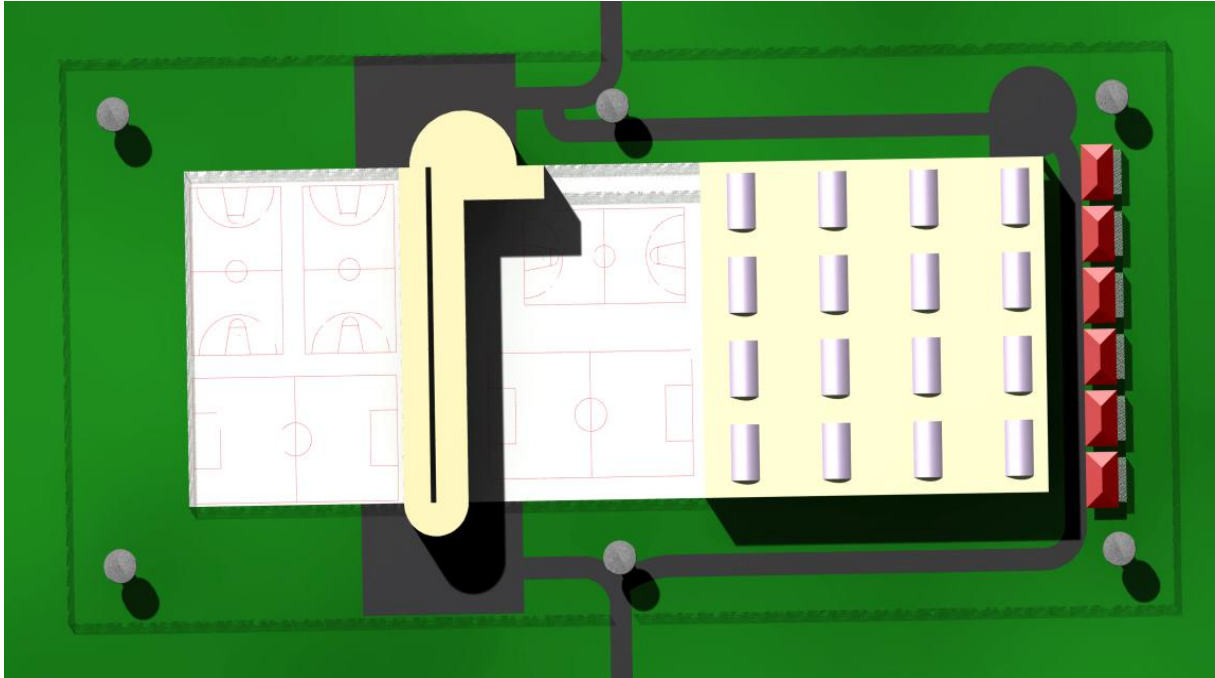


Figure 24 Image 3D de la vue de dessus de l'enceinte

Concernant la partie de l'hébergement, elle sera divisée en 2 secteurs : 2 bâtiments d'environ 100 places, dont un quartier de semi-liberté, le tout situé sur un terrain de 3 ha. Le premier bâtiment d'hébergement est à l'écart du quartier de semi-liberté : en effet, ses détenus ont une cour à part, et les fenêtres des cellules donnent sur l'extérieur. Entre les deux secteurs d'hébergement se trouve la cour réservée au quartier de semi-liberté. Ensuite vient l'usine, un bâtiment à l'allure de hangar dont les dimensions, pas extravagantes, permettent toutefois de réaliser des travaux dans les domaines tels que, l'imprimerie, le cartonnage, la menuiserie, la peinture, la boulangerie, la sellerie, la maçonnerie... Les dortoirs du quartier de semi-liberté sont situés juste derrière l'usine. Même si l'utilisation de ce type de bâtiment pénitentiaire diffère de l'utilisation habituelle, son coût de fabrication reste proche de celui d'une prison classique, environ estimé à 20 millions d'euros.

²⁴ Image créé à l'aide du logiciel 3D CATIA

2. Centrale Pénitentiaire

Etant donné que notre établissement n'accueillera que des détenus de sexe masculin, il n'y aura pas de difficultés concernant la présence d'un secteur homme-femme. Vis à vis de l'organisation des locaux, on ne cherchera pas à faire en sorte que l'architecture laisse paraître des séparations très prononcées entre les différentes sections. Ceci pourrait entraîner une impression de rigidité trop importante. Le but est de recadrer les détenus et leur réapprendre à avoir un comportement social normal. Il convient donc de garder une certaine souplesse, en particulier concernant les cellules.

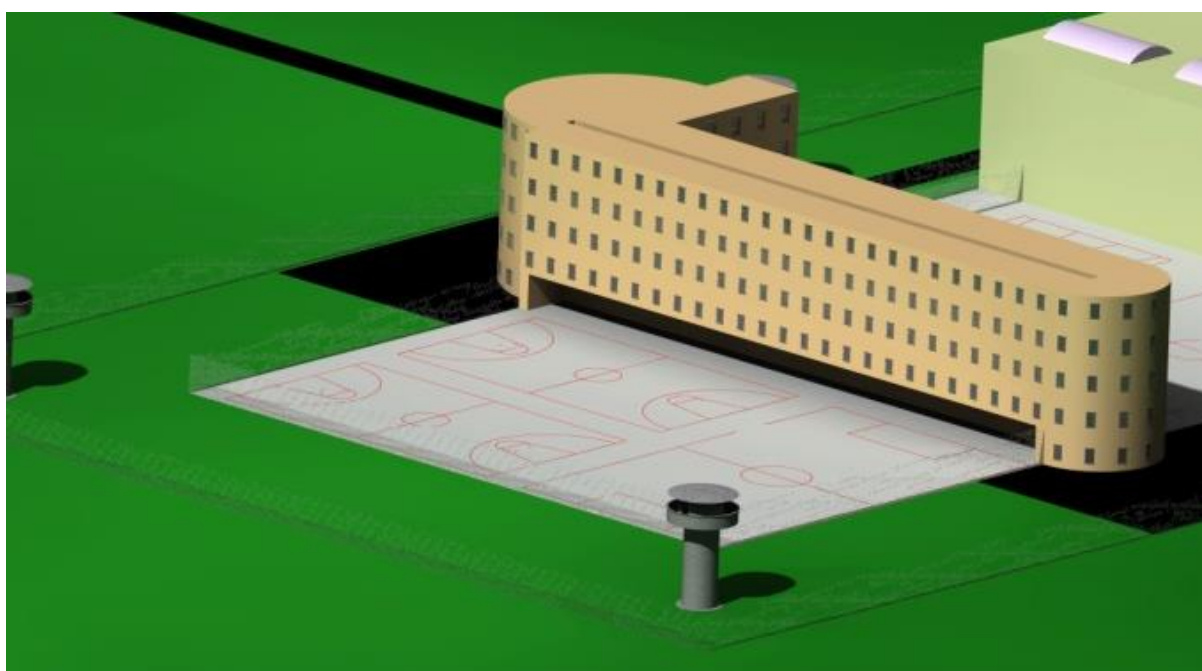


Figure 25 Image 3D de la partie centrale pénitentiaire de la prison

Il est nécessaire que la forme de la cellule permette aux détenus plusieurs possibilités pour disposer le mobilier. Sa surface est de 10m^2 (2,5m par 4), elle accueillera 1 seul prisonnier. Elle est composée au minimum d'un lit, un bureau, une chaise, une télé, une armoire, une étagère et un espace toilette. Des barreaux seront mis aux fenêtres : en effet, l'absence de barreaux aux fenêtres peut être ressentie comme une forme d'hypocrisie vis à vis des détenus.

De plus, la prison s'organise comme une petite ville : on y trouve une rue, qui est le couloir de la prison, aux abords de laquelle se trouvent les maisons, c'est-à-dire les cellules,

²⁵ Image créé à l'aide du logiciel 3D CATIA

qui donnent sur la cour, le lieu de promenade. Une cantine se trouve dans l'usine, dans laquelle tous les détenus mangent ensemble et à la même heure. Le bâtiment se dresse sur 4 étages, ce qui nous donne 25 détenus par étage. Ce lieu de promenade est une zone constamment surveillée par les surveillants pénitentiaires placés dans les vigies. La centrale pénitentiaire sera un bâtiment qui n'aura aucune vue sur la ville carcérale. La centrale pénitentiaire aura les dimensions suivantes : 63 mètres de long sur 5 de large.

3. Ville carcérale

La ville carcérale représente la deuxième partie de la peine. Les détenus vont être confrontés à une réalité sociale, proche de celle qu'ils affronteront lors de leur possible

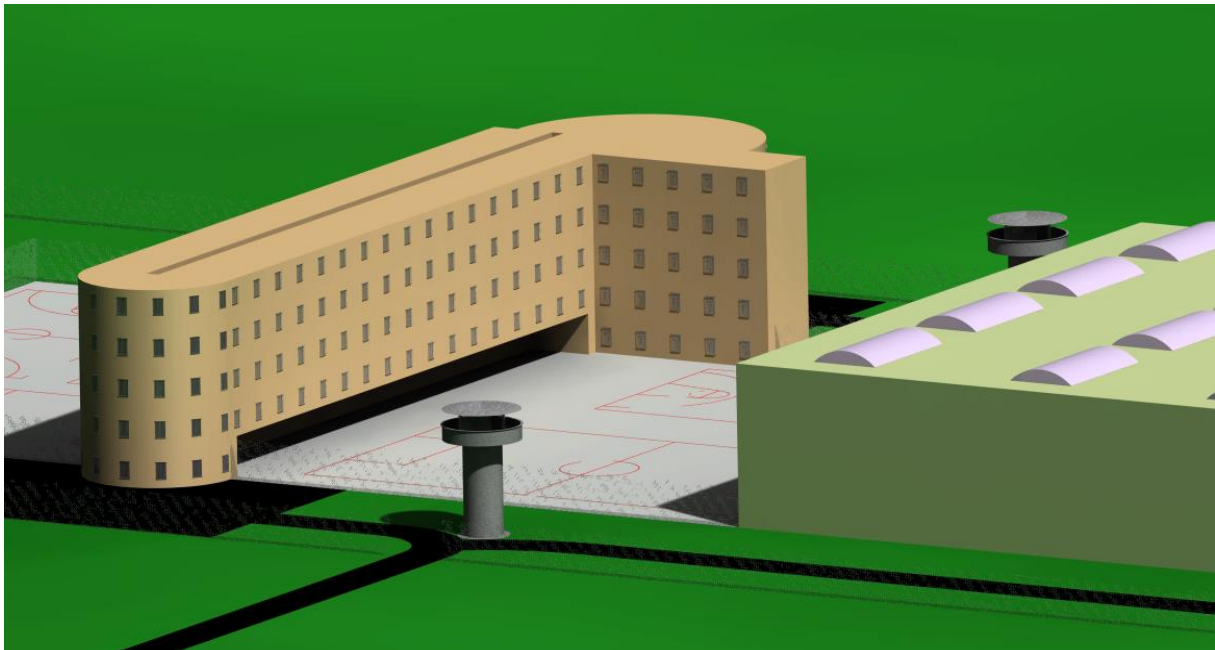


Figure 26 Image 3D de la ville carcérale

réinsertion. Il est donc indispensable de disposer d'une usine, dans laquelle des travaux seront effectués. Ceci permettra au détenu de réapprendre à avoir un comportement social compatible avec l'esprit de travail. Cette usine fait environ 85 mètres de long sur 80 de large. Elle est équipée d'ateliers permettant d'exercer des activités d'artisanat type BTP, rénovation et jardinage, qui ont été considérées comme novatrice et d'avenir. De plus, nous avons jugé que ces activités étaient réalisables, et que les détenus étaient capables d'assimiler toutes les notions relatives à ces travaux.

²⁶ Image créé à l'aide du logiciel 3D CATIA

Concernant les dortoirs, ils ont une vue sur l'extérieur de la prison, le bâtiment étant, comme pour la centrale pénitentiaire, composé de quatre étages. Pour la cour, elle est séparée de celle de la centrale pénitentiaire et est plus conviviale que son homologue. Les

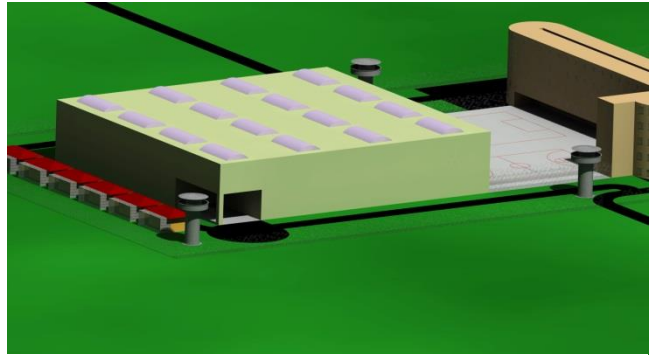


Figure 27 Image 3D de l'usine

détenus ne peuvent voir l'ancien bâtiment dans lequel ils étaient lors de la première partie de la peine. Nous avons pensé qu'il était nécessaire de leur faire prendre conscience qu'ils étaient dorénavant en bonne marche pour leur réinsertion, et qu'ils avaient évolué depuis la centrale pénitentiaire, d'où cet enjeu de ne pas pouvoir distinguer l'ancien bâtiment. La réelle différence concerne les cellules qui seront plus grandes qu'en centrale pénitentiaire : leur taille sera de 12 m², soit 3 mètres sur 4. Le bâtiment est en forme de L, sur 4 étages autour de la cour, dont les dimensions sont de 54 mètres de long sur 15 de large.

Pour conclure, il est nécessaire pour que ce plan fonctionne, une coordination des différents points vus dans les trois parties. Il ne faut effectivement aucun écart, ni manquement aux règles établies sous peine d'un endurcissement des conditions de vie du détenu. Le plan regroupe donc sécurité, réinsertion et locaux adaptés à la mission de réinsertion. Cependant, ceci ouvre à nouveaux la porte à de nouvelles questions qui peuvent être posées, telle que l'évolution du budget des prisons, si ce modèle carcéral est mis en place. En effet, un certain coût financier est à prévoir pour un tel plan, or dans une vision à long terme ce dernier est avantageux, dans le sens où la bonne réinsertion des détenus limite la récidive qui est aujourd'hui de 52% en France. Ce chiffre est une preuve que la mission de réinsertion est un échec en France et qu'un remaniement est nécessaire au plus vite, sachant que les chiffres évoluent dans le mauvais sens, 38% de récidive en 1820 contre 52% aujourd'hui ! Le plan proposé ici vise d'abord à « punir » puis à redonner « goût » à la vie sociale en tentant de s'y rapprocher au mieux.

²⁷ Image créé à l'aide du logiciel 3D CATIA

D. BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT

Le budget de l'administration pénitentiaire s'élève à 2,39 milliards d'euros en 2012, ce qui représente une progression de 6,7 % par rapport à l'année précédente.

Ce budget est divisé en plusieurs parties :

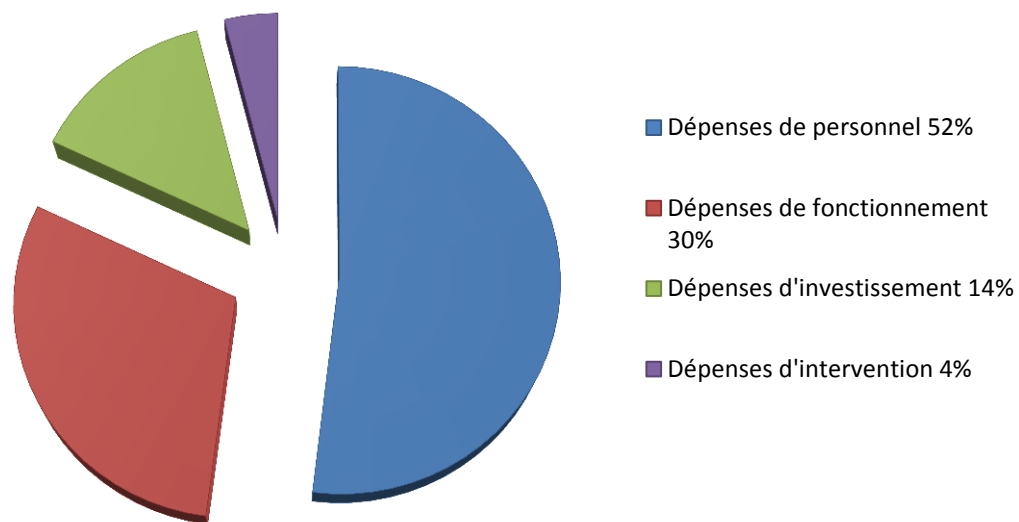


Figure 28 Diagramme de répartition des coûts de fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement comprenant toute dépense nécessaire au bon fonctionnement de la prison comme le prix des plateaux repas, l'énergie, etc....
- Les dépenses d'investissement se composent de toutes les dépenses visant à améliorer la prison, soit au niveau de la sécurité, soit au niveau des conditions de vie des détenus, ainsi que des dépenses visant à entretenir les prisons.
- Les dépenses d'intervention sont constituées des coûts de toute intervention extérieure, tel que l'intervention d'un électricien etc....

De plus, il existe différents coûts pour une journée de détention selon les établissements. En effet, dans un centre de détention, le coût journalier pour un détenu est

de 98,08 €, dans un centre pénitentiaire le coût est de 96,01 €, dans une maison d'arrêt il est de 85,44 € et enfin de 196,14 € dans une maison centrale.

Nous pouvons constater que le coût de la vie en maison centrale est nettement plus élevé. Cela s'explique par de lourds investissements accordés à la sécurité (postes protégés, miradors, surveillance périphérique). En effet, les maisons centrales sont conçues pour prendre en charge les détenus condamnés à de longues peines. Ce type de centre pénitencier correspond à la première étape de l'incarcération de nos détenus.

Estimation des coûts de cette étape : Pour 100 détenus, 25 gardiens

	Coût par personne par mois (euros)	Nombre de personnes	Coût par mois (euros)
gardien	1 700	25	42 500
majors	2 300	5	11 500
commandant	3 000	1	3 000
animateurs	1 500	3	4 500
enseignants	2 300	3	6 900
psy	2 500	3	7 500
cuisiniers	1 300	4	5 200
infirmiers	1 900	3	5 700
employé d'entretien	1 100	4	4 400
		coût totaux /mois	91 200
		coût totaux /j	2 990,1
		coût totaux /j/détenu	29,9

Estimation des coûts dans la ville carcérale : Pour 100 détenus, 25 gardiens

	Coût par personne par mois (euros)	Nombre de personnes	Coût par mois (euros)
gardien	1 700	25	42 500
majors	2 300	5	11 500
commandant	3 000	1	3 000
animateurs	1 500	3	4 500
enseignants	2 300	3	6 900
psy	2 500	3	7 500
infirmiers	1 900	3	5 700
		coût totaux/mois	81 600
		coût totaux/j	2 675,4
		coût totaux /j/détenu	26,75

Estimation des coûts communs aux deux parties de la détention :

	coût à l'unité (euros)	Coût par mois (euros)
plateau repas	3	54 900
intervention extérieure		4 000
Directeur du centre pénitencier		4 000

Nous pouvons voir que dans la ville carcérale, les cuisiniers ainsi que les employés d'entretien ne sont plus pris en compte dans l'estimation des coûts.

Cela s'explique par le fait que dans cette deuxième partie de la peine, ce sont les détenus qui assurent le service des cantines et aussi eux qui entretiennent les locaux (sauf cas particulier nécessitant une intervention extérieure).

E. REPONSES AUX OBJECTIONS ATTENDUES

- Votre modèle de prison n'est-il pas trop sévère ou trop laxiste ?

C'est l'une des problématiques les plus difficiles face à laquelle nous avons été confrontés tout le long de la création de notre modèle de réinsertion. En effet, il faut un juste milieu entre ces extrêmes, une certaine pression est nécessaire pour maîtriser le détenu, mais nous ne devons pas oublier que le but de notre modèle est la réinsertion de ces derniers. Il faut savoir que nous ne traitons pas avec des enfants, mais avec des criminels ; ainsi, le prisonnier n'est pas en prison pour passer un séjour tranquille mais pour être puni de ses actes, en restant toujours dans les limites de l'humain. Cependant, sa rééducation ressemble à l'éducation d'un enfant, il faut savoir que nous ne punissons pas nos enfants pour le plaisir de les punir, mais pour les éduquer, leur faire distinguer le bien du mal, il s'agit de faire de même avec les détenus.

- Comment comptez-vous améliorer les conditions de vie dans les prisons ?

Notre réponse à ce problème est la ville carcérale, en effet, le système est tourné de manière à ce que les détenus soient responsables de leur bien-être en participant à l'entretien de leur environnement de vie. Effectivement, dans cette partie du processus de réinsertion, le prisonnier travaille pour subvenir à ses besoins, il est rémunéré et contribue à la mini société dans laquelle il vit. Le but de ce modèle de détention rend les détenus plus responsables, leur donne la possibilité de faire des choix ce qui n'est pas courant en prison, et ainsi choisir leur degré de bien-être en fonction de leur choix.

- L'avis public peut-il influencer l'organisation des centres pénitenciers et l'importance qui leur est attribuée ?

De nos jours, le sujet est très abordé par les politiques, lors des élections c'est un sujet qui peut apporter quelques voix non négligeables. C'est pourquoi l'avis public est

important et n'est pas pris à la légère. Etant un sujet sensible et où l'avis public compte, les médias s'en emparent forcément, et souvent de manière critique en France. En effet, l'univers carcéral est de plus en plus représenté à l'écran, que ce soit sous la forme de séries télé ou de reportages décrivant les conditions de vie en prison. Les médias selon leur position influencent l'opinion et peuvent mettre en place un jeu politique autour du sujet.

- Que pensez-vous de l'évolution des prisons tout au long de l'histoire ?

Les prisons ont beaucoup dévié de leur objectif initial qui était au XVIII^{ème} de faire attendre le coupable avant l'annonce de sa peine ; il fut ensuite un temps où elle avait un but purement punitif jusqu'à nos jours où la prison a pour but la détention et la privation de la liberté. Cependant, certains aspects sont restés d'actualité au fil du temps comme l'organisation qui est faite telle que le prisonnier ne puisse pas s'exprimer, être écouté. Le système est tel que le prisonnier n'a aucun moment ou très peu de temps pour s'exprimer, de plus les gardiens n'écoutent pas ce que disent les prisonniers quand ils en ont l'occasion : « Dans la mesure où la parole des surveillants n'est pas ou très peu prise en considération, on ne les habitue pas à prendre au sérieux la parole d'autrui. »

- Comment prévoyez-vous le financement de votre projet ?

Nos prévisions budgétaires sont claires, notre modèle de prison est beaucoup plus cher que les prisons actuelles, ainsi il faudrait augmenter le budget des prisons. Or notre modèle étant basé sur la réinsertion des détenus, on pense que le taux de récidive va considérablement diminuer, c'est d'ailleurs l'objectif de notre étude. Le taux de récidive étant plus bas, le budget des prisons sera rentabilisé du fait de la diminution de la population carcérale qui s'en suivra. Ainsi on pourra considérer cela comme un investissement.

- Que pouvez-vous dire sur le modèle carcéral américain ?

C'est un autre monde ! Les installations américaines sont impressionnantes, il ne rencontre pas les mêmes problèmes que les français ; en effet les Etats Unis ne manquent pas de place et de ce fait ils ont 2 millions de prisonniers. La peine de mort existe toujours dans certains Etats sans parler du système judiciaire qui est très différent du nôtre. Les conditions de vie sont assez difficiles, le taux de suicide est hallucinant ...

- Que pensez-vous du suivi des ex-prisonniers une fois leur peine acquittée, comment le prévoyez-vous dans votre projet ?

Effectivement, nous prévoyons un suivi des ex-prisonniers en vérifiant l'état de leur vie sociale à l'aide de quelques entretiens psychologiques, cela régulièrement puis en l'espaçant de plus en plus. Il est important de voir le résultat de la réinsertion de ces derniers, l'objectif recherché dans la majeure partie de leur détention.

F. LEXIQUE

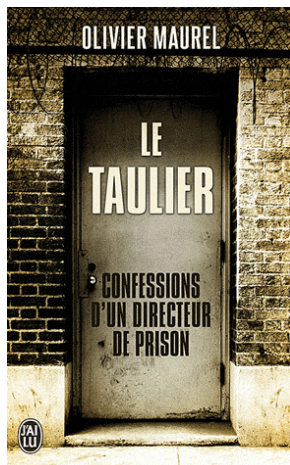
Casier Judiciaire	<i>Le casier judiciaire est un fichier informatisé dans lequel sont inscrites essentiellement les condamnations pénales prononcées par les autorités judiciaires</i>
Chemin de ronde	<i>Chemin qui longe des remparts</i>
Concessionnaire	<i>Personnes ou entreprise qui a obtenu l'attribution par une collectivité de terrains, de ressources ou d'un service public</i>
Détention préventive	<i>Détention qui est appliquée aux prévenus</i>
Détenu(e) - Prisonnier(e)	<i>Toute personne écrouée (retenue en détention à titre provisoire ou suite à une condamnation)</i>
Ecrou	<i>Procès-verbal constatant qu'une personne a été remise à un directeur de prison, et mentionnant la date et la cause de l'emprisonnement.</i>
Pécule	<i>Somme d'argent que l'administration pénitentiaire conserve au détenu sur sa cantine en prévision de sa sortie.</i>
Prévenu(e)	<i>Personne considérée comme coupable de ...</i>
Promenade	<i>Cour commune où les détenus peuvent "sortir".</i>
Ventiler	<i>Répartir la surcharge de détenus sur les prisons de la région, souvent à l'origine de visites distantes et pénibles, mais aussi répartition sur toute la France des condamnés à de longues peines.</i>

G. BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE

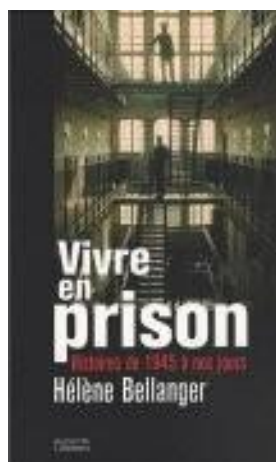
I. Bibliographie



De la haine à la vie, Philippe Maurice



Le taulier : Confessions d'un directeur de prison, Olivier Maurel



Vivre en prison Histoires de 1945 à nos jours, Hélène Bellanger



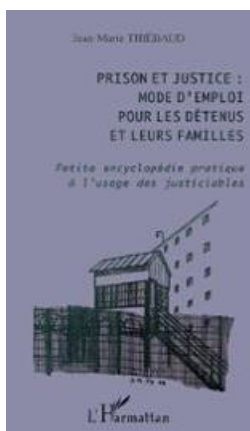
Prison, BON F



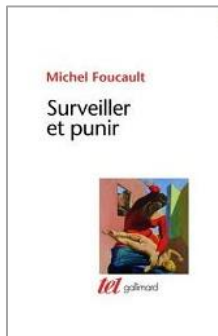
le Bruit des trousseaux, CLAUDEL P



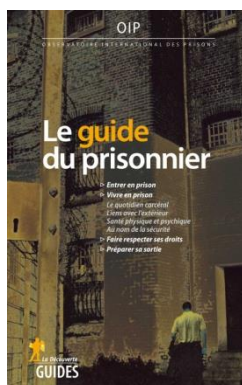
Rédemption, Itinéraire d'un enfant cassé, Karim MOKHTARI



Prison et justice, mode d'emploi pour les détenus et leur famille, THIÉBAUT J.-M



***Surveiller et Punir*, Michel FOUCAULT**



***Guide du prisonnier*, OIP/ Editions La Découverte**



Dedans Dehors n°79 (Mars 2013), Expression en prison la parole disqualifiée

Le Contrôleur général
des lieux de privation de liberté
Rapport d'activité 2012



***Rapport d'activité 2012 Du Contrôleur général des lieux de privation de libertés*, Jean-Marie DELARUE**

Disponible sur internet :

http://www.cglpl.fr/wp-content/uploads/2013/02/CGLPL_Rapport-2012_version-WEB.pdf

II. Webographie

<http://prisons.free.fr/histoire%20des%20prisons.htm>

<http://prisons.free.fr/femmesenprison.htm>

<http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/les-personnes-prises-en-charge-10038/les-femmes-detenu-es-10023.html>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Prison_en_France

<http://prisons.free.fr/histoire%20des%20prisons.htm>

<http://www.justice.gouv.fr/histoire-et-patrimoine-10050/histoire-des-prisons-12128/>

<http://www.justice.gouv.fr/justice-des-mineurs-10042/>

<http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/les-chiffres-clefs-10041/>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Fil_barbel%C3%A9_concertina

http://fr.wikipedia.org/wiki/Cellule_de_prison

<http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20071119.OBS5618/les-chiffres-sur-la-prison.html>

http://www.lemonde.fr/societe/article/2008/12/19/en-prison-on-est-en-permanence-humilie-et-rabaisse_1133050_3224.html

<http://www.ladepeche.fr/article/2011/09/21/1171917-une-prison-a-taille-humaine-en-service-au-printemps-2013.html>

http://www.cglpl.fr/wp-content/uploads/2010/09/expo_site_part1_21.pdf

<http://www.presseurop.eu/fr/content/news-brief/68751-contre-les-evasions-adoptons-le-modele-scandinave>

<http://www.robin-woodard.eu/spip.php?article462>

<http://rhei.revues.org/863>

<http://owni.fr/2010/11/23/itw-le-modele-des-prisons-ouvertes/>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Prison_en_France

<http://www.carceropolis.fr>

<http://champpenal.revues.org/5773>

<http://observatoiredesidees.blogspot.fr/2010/06/vider-les-prisons-pour-renflouer-les.html>

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/enquete-sur-le-cout-de-la-vie-en-prison_249294.html

<http://www.bastamag.net/article2859.html>

http://www.liberation.fr/societe/2013/05/03/le-taux-de-suicide-dans-les-prisons-francaises-deux-fois-superieur-a-la-moyenne-des-prisons-europeen_900628

<http://www.slate.fr/lien/58533/bresil-livres-prison>

<http://prison.eu.org/>

<http://www.oip.org>

H. SOMMAIRE DES ILLUSTRATIONS

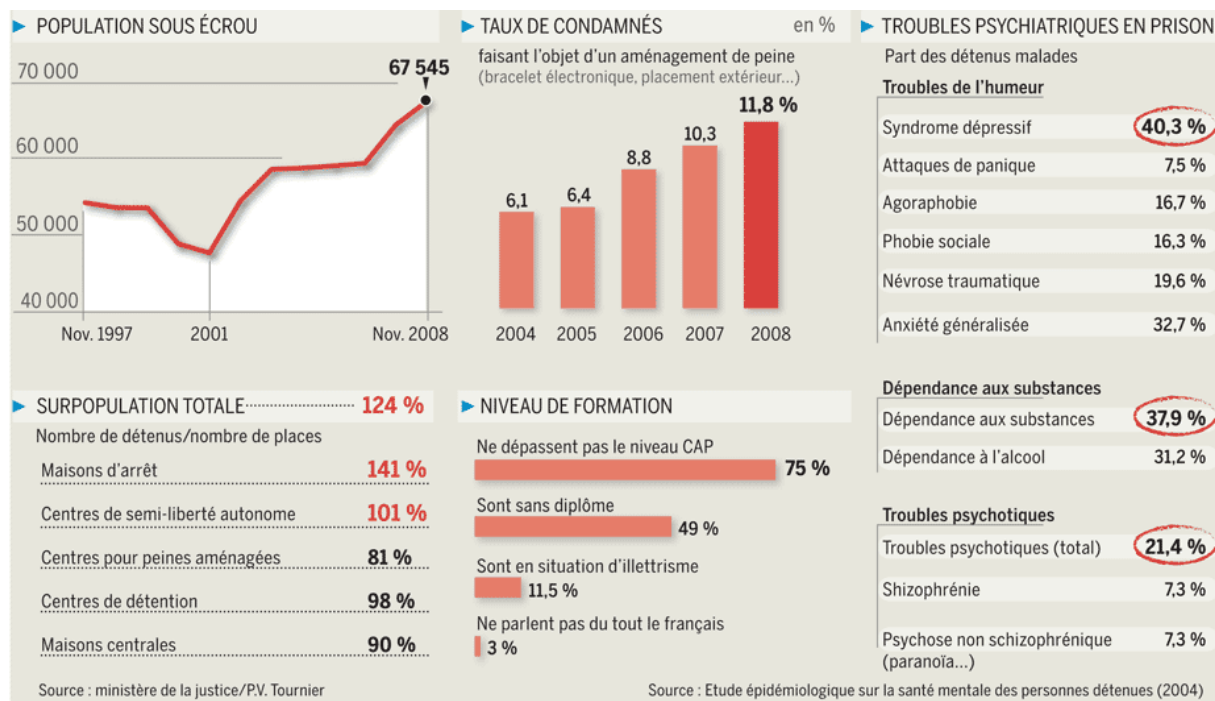
Figure 1 Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.....	5
Figure 2 Photo d'une cellule de la prison des Baumettes à Marseille	6
Figure 3 Représentation d'Edmond Dantès dans un prison du XVIIIème siècle.....	6
Figure 4 Florence Cassez derrière les barreaux	8
Figure 5 Carte de la répartition des prisons en France en 2013.....	9
Figure 6 Michel Foucault.....	11
Figure 7 Photo d'un détenu dans sa cellule aux Baumettes à Marseille	11
Figure 8 Portrait de Karim MOKHTARI	12
Figure 9 Evolution de la quantité de détenus et du nombre d'incarcérations entre 1960 et 2008 aux Etats Unis	14
Figure 10 Affiche de la série Prison Break	14
Figure 11 Affiche du film 9m ² pour deux.....	15
Figure 12 Vue aérienne d'une prison supermax aux Etats Unis	15
Figure 13 Photo de l'intérieur d'une prison Américaine	16
Figure 14 Photo de la prison Suisse ouverte de Hindelbank.....	17
Figure 15 Photo d'une cellule de la prison d'Ila en Norvège.....	19
Figure 16 Image 3D de la Prison.....	23
Figure 17 Photo d'un parloir de la prison Druelle.....	27
Figure 18 Photo du salon d'un Unité de Vie Familiale	30
Figure 19 Image 3D des Unités de Vie Familiale	30
Figure 20 Portique de sécurité à image "scanner", Body scanner.....	31
Figure 21 Image d'un Homme scanné par le body Scanner	32
Figure 22 Détenu jouant au foot	33
Figure 23 Photo d'un barbelé Concertinats.....	34
Figure 24 Image 3D de la vue de dessus de l'enceinte	35
Figure 25 Image 3D de la partie centrale pénitentiaire de la prison	36
Figure 26 Image 3D de la ville carcérale	37
Figure 27 Image 3D de l'usine	38
Figure 28 Diagramme de répartition des coûts de fonctionnement	39

Sommaire des Annexes

1. Etude épidémiologique sur la santé mentale des personnes détenues	53
2. Chiffres sur le nombre de détenus en France	53
3. Coût des prisons en France	54
4. La récidive en France	56
5. Photo de détenus en maison d'arrêt illustrant la surpopulation	57
6. Les exigences des français en matière de détention	57
7. Emploi du temps du détenu en centrale pénitentiaire	58
8. Emploi du temps du détenu en ville carcérale	59

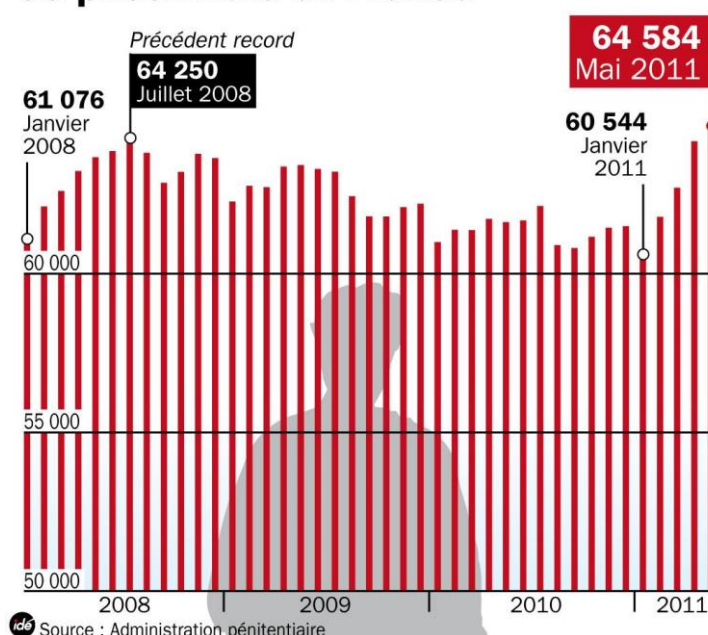
I. ANNEXES

1. Etude épidémiologique sur la santé mentale des personnes détenues



2. Chiffres sur le nombre de détenus en France

Nouveau record historique du nombre de prisonniers en France





Conférence de consensus sur la prévention de la récidive

Combien coûte la prison ?

Les peines alternatives à la détention ont été développées parce qu'elles évitent aux personnes sanctionnées la coupure avec leur milieu social, qu'elles favorisent la réinsertion et, en cela, sont souvent considérées comme un outil de lutte contre la récidive.

Pour les pouvoirs publics comme pour les contribuables, leurs vertus sont aussi économiques. Alors qu'on cherche des réponses à la surpopulation carcérale, elles proposent des modes de prise en charge qui sont moins chers que la détention. Elles contribuent à réduire les coûts de fonctionnement des établissements pénitentiaires et permettent de limiter l'investissement dans la création de nouvelles places de prison.

Le coût d'une journée de détention pour la société

Le budget annuel de fonctionnement des établissements pénitentiaires était d'un peu plus de 2 milliards d'euros en 2011, soit un coût moyen annuel de 32.000 € par personne détenue.

Mais derrière ces moyennes, les coûts varient sensiblement selon les types d'établissements. (voir tableau 1). Ainsi, le coût de journée en maison centrale (196€ / jour / personne) est deux fois

plus élevé que celui des autres établissements pénitentiaires pour adultes. Les maisons centrales, qui prennent en charge les détenus condamnés à de longues peines, disposent d'un personnel de surveillance plus nombreux que les autres établissements et supportent des investissements lourds en matériel de sécurité (postes protégés, miradors, surveillance périphérique).

Les coûts des mesures en milieu ouvert

Pour les personnes qui ont bénéficié d'une alternative à l'incarcération ou qui ont été écrouées et bénéficient d'un aménagement de peine, la prise en charge par l'administration pénitentiaire représente un coût très inférieur à celui de la détention. Pour la surveillance électronique, le placement extérieur et la semi-liberté, le coût par personne et par jour est inférieur à 60 € (voir tableau 2).

En revanche, nous ne disposons pas de données distinctes sur les coûts des autres mesures mises en œuvre, comme le travail d'intérêt général (TIG), le sursis avec mise à l'épreuve, la libération conditionnelle et le suivi socio-judiciaire. Pour l'ensemble de ces mesures mises en œuvre par le service pénitentiaire d'insertion et de probation

(SPIP) en milieu ouvert, il a été établi un coût moyen annuel de 1014 € par personne. Ce coût moyen est un premier élément d'appréciation qui ne peut constituer une référence. En effet, il est rapporté au nombre de personnes suivies, indépendamment de la durée de la mesure les concernant. De plus, il prend en compte des interventions de natures très différentes.

Ainsi, un Travail d'Intérêt Général (TIG) de 80 heures représentera une intervention professionnelle très inférieure à celle effectuée dans le cadre d'une surveillance judiciaire, avec un rendez-vous programmé par mois durant plusieurs années.

Le coût de la vie en prison pour les détenus

Si chaque établissement pénitentiaire assure gratuitement l'hébergement et la restauration des prisonniers, l'achat de biens complémentaires fait l'objet de la « cantine », c'est-à-dire que les détenus peuvent s'approvisionner auprès d'un service payant au sein de la prison.

Les détenus peuvent ainsi acheter des produits de première nécessité, hygiéniques et alimentaires notamment, en complément de ce qui leur est remis par l'administration pénitentiaire. Ils les paient grâce aux revenus qu'ils perçoivent s'ils travaillent, ou grâce aux aides qu'ils reçoivent de l'extérieur. Cette dépendance produit un renforcement des inégalités entre détenus.

Les écarts de prix des produits vendus aux détenus selon les établissements ont fait l'objet de recommandations de la part du Contrôleur général des lieux de privation de liberté.

Les chiffres clés

En 2012, sur les 191 établissements pénitentiaires, 50 font l'objet d'une gestion déléguée associant des entreprises privées.

Le budget de l'administration pénitentiaire s'élève à 2,39 milliards d'euros en 2012, en progression de 6,7 % par rapport à l'année précédente. Il se décompose de la manière suivante :

- 52 % en dépenses de personnel,
- 30 % en dépenses de fonctionnement,
- 14 % en dépenses d'investissement,
- 4 % en dépenses d'intervention.

1. Coût de la journée de détention selon les établissements - 2011

	2011
Centre de détention	88,08 €
Centre pénitentiaire	96,01 €
Maison d'arrêt	85,44 €
Maison centrale	196,14 €

Source : Administration pénitentiaire

Les coûts intègrent les budgets de fonctionnement ainsi que les charges de personnel (à l'exception des personnels de l'Education Nationale et de ceux de la santé qui ne dépendent pas du Ministère de la Justice). Ils ne prennent pas en compte les travaux importants de rénovation des établissements.

Ce tableau concerne exclusivement les établissements gérés par l'administration pénitentiaire. Il ne prend pas en compte les établissements sous partenariats public-privé (PPP), dont la gestion relève d'une convention particulière entre l'administration et l'entreprise prestataire.

Il n'intègre pas non plus les établissements pénitentiaires pour mineurs, dont le prix de journée est de 496 €, un coût qui s'explique principalement par le fort taux d'encadrement de ce public, de l'ordre de 1,2 encadrant pour 1 mineur.

2. Coût des aménagements de peine par journée de placement - 2011

	2011
Surveillance électronique	10,43 €
Placement extérieur	31,32 €
Semi-liberté	59,79 €

Source : Administration pénitentiaire

Le coût de la surveillance électronique inclut : le coût du personnel de surveillance, des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) et des assistantes sociales en charge des suivis de placement sous surveillance électronique (PSE), du coût du Pôle PSA, des véhicules pour la pose des PSE, et du matériel (5 euros pour le PSE et 7 euros pour le PSE mobile).

Le coût du placement extérieur est un coût moyen qui peut varier selon les prestations fournies par la structure d'accueil (repas, hébergement, accompagnement socio-éducatif).

Le coût de la semi-liberté comprend toutes les charges de fonctionnement et de personnel.

Contacts presse

- **Lénaïk GUERIN** : 01 41 34 22 86 – lguerin@lepublicsysteme.fr
- **Julie DRAMARD** : 01 70 94 65 98 – jdrumard@lepublicsysteme.fr

4. La récidive en France

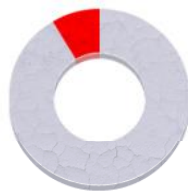
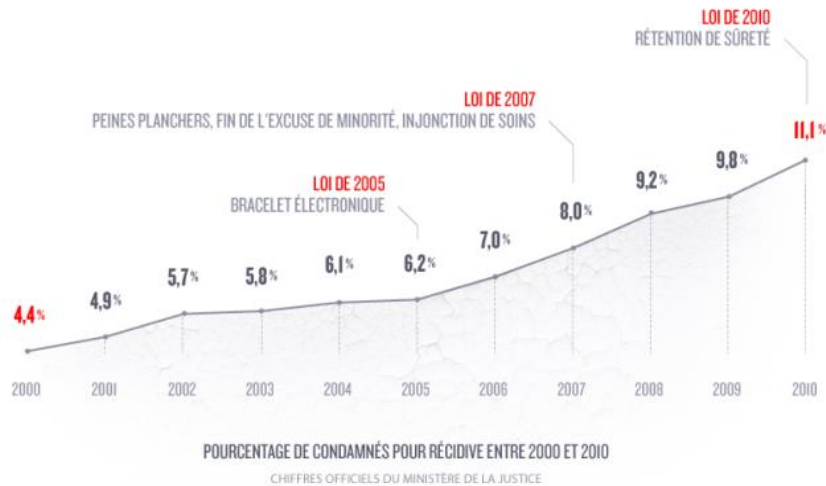
Infographie : ce qu'il faut savoir sur la récidive

RÉCIDIVISTE :

Individu déjà condamné qui commet, dans les cinq ans, une infraction identique ou assimilée à la première.

RÉITÉRANT :

Individu déjà condamné qui commet, dans les cinq ans, une nouvelle infraction, différente de la première.



52 993 / 581 867

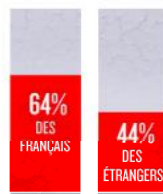
CONDMNÉS EN RÉCIDIVE DE DÉLITS



160 / 2 706

CONDMNÉS EN RÉCIDIVE DE CRIME

CHIFFRES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (2010)



**RÉCIDIVENT
À LA SORTIE DE PRISON**

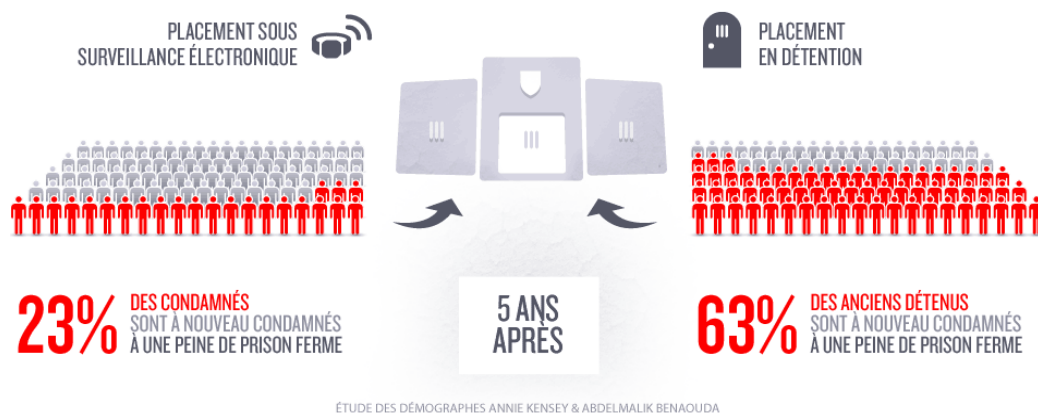
INFRACTIONS ENGENDRANT LE PLUS DE RÉCIDIVE :

- VOL & RECEL
- CONDUITE ALCOOLISÉE

INFRACTIONS ENGENDRANT LE MOINS DE RÉCIDIVE :

- VIOL
- MEURTRE

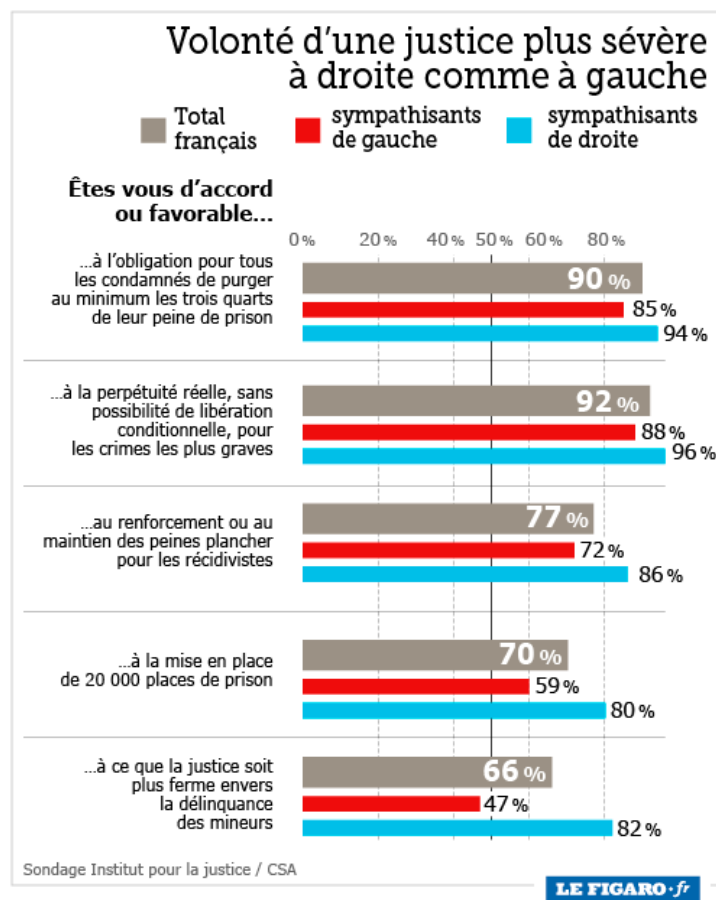
ETUDE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE SUR
LA RÉCIDIVE (2007)



5. Photo de détenus en maison d'arrêt illustrant la surpopulation



6. Les exigences des français en matière de détention



7. Emploi du temps du détenu en centrale pénitentiaire

- 7h30 : Réveil des détenus et appel
- 8h00 : Prise des petits déjeunés en cellule
- 8h15-9h00 : Accès au douche ouvert
- 9h30-11h30 : Activités, interventions et entretiens psychologiques
- 12h00-14h00 : Repas servi en cellule
- 14h00-16h00 : Activités, interventions, entretiens psychologiques et promenade autorisée
- 16h00-19h00 : Promenade pour ceux ayant effectué des activités, accès aux douches ouvert
- 19h30 : Diner servi en cellule

8. Emploi du temps du détenu en ville carcérale

- 7h00 : Appel afin de vérifier la présence de tous les prisonniers.
- 7h30 : Réveil des détenus et distributions des médicaments (selon les besoins).
- 7h45-8h15 : Petit déjeuner dans des cantines.
- 8h15-8h45 : Accès aux douches.
- 8h45-12h : travail (propre au détenu).
- 12h00-13h30 : Déjeuner dans la cantine.
- 13h30-15h00 : Le détenu peut se promener librement dans la cour de la ville carcérale ainsi que participer à différentes activités (sauf accès aux usines).
- 15h00-19h00 : travail (propre au détenu)
- 19h00-20h00 : Dîner dans les cantines.
- 20h00 : Retour aux chambres.